

2026

N°25

BULLETIN DE VEILLE PHYTOSANITAIRE

-Janvier/Février/Mars-



Service de l'évaluation des Risques Phytosanitaires
Division de l'Évaluation des Risques
Direction des Laboratoires et de l'Évaluation des Risques



Objectif du Bulletin

Le Buletin de Veille Phytosanitaire (BVP) est une compilation des informations sur la situation internationale des principaux agents pathogenes pour la santé de végétaux présentant un risque pour le Maroc. Ces informations permettent de communiquer sur les risques potentiels pour le patrimoine végétal national.

Le BVP est édité chaque trimestre et se veut d'être un complément d'informations aux autres données collectées à travers les dispositifs de surveillance de l'ONSSA.



Symboles de signalisation



Situation épidémiologique préoccupante



Situation épidémiologique en évolution



Pas d'évolution significative de la situation épidémiologique

DANS CE NUMERO

4

Tomato Brown Rugose Fruit Virus (ToBRFV) :
Première détection sur colza (*Brassica napus*).

8

***Xylella fastidiosa* :** 13ème mise à jour mise à jour de la base de données de l'EFSA sur les plantes hôtes.

13

Chenille légionnaire d'automne « *Spodoptera frugiperda* » : Première détection en Espagne.

17

Nématode de pin « *Bursaphelenchus xylophilus* » :
Nouvelles détections en France.

20

***Scirtothrips dorsalis* et *S. aurantii* :** Nouvelles plantes hôtes en Portugal.

23

Mouches de fruits « *Bactrocera dorsalis*, *B. zonata*, *B. tryoni* » : Nouvelles détections en Europe et en Australie.

28

***Candidatus Liberibacter Spp.* :** Eradication de de *T. erytreae* dans les Asturies (Espagne).

33

Autres infos



ToBRFV

Les essentiels

Ukraine : Premier signalement ;
Argentine, Chine : Mise à jour de la situation phytosanitaire ;
Australie : Nouvelle mesure réglementaire.

• Situation mondiale

L'ONPV d'[Ukraine](#) a signalé pour la **première fois la présence du ToBRFV sur son territoire**. En avril 2025, ce virus a été détecté sur des plants de tomate (*Solanum lycopersicum*) présentant des symptômes, cultivés sous serre dans les oblasts de Khmelnytskyï (ouest de l'Ukraine) et de Tcherkassy (centre de l'Ukraine). L'identification du pathogène a été confirmée par des tests moléculaires (Shevchenko et *al.*, 2026).

La situation du ToBRFV en **Ukraine peut être décrite comme suit : présent, mais peu répandu.**

Le virus de la chlorose de la tomate (ToCV) a été signalé pour la première fois en [Argentine](#), où il est présent en co-infection avec le ToBRFV dans les provinces de Buenos Aires et de Corrientes. Le ToBRFV a été détecté dans des cultures de tomates de plusieurs régions ainsi que dans les eaux usées.

En février 2026, Le ToBRFV est signalé pour la première fois en Mongolie intérieure (Neimenggu) en [Chine](#). Il a été détecté sur tomate (*Solanum lycopersicum*) en mars 2024.

• Interceptions

Concernant l'[UE](#) et la [Suisse](#), plusieurs envois ont été interceptés pour la présence du ToBRFV, à savoir :

▪ En Janvier 2026 :

- **16** envois de semences de tomate (*S. lycopersicum*), **01** envoi de semences de *Capsicum* et **05** autres de semences de *Capsicum annuum* en provenance de la **Chine** ;
- **01** envoi de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance du **Guatemala** ;
- **01** envoi de semences de tomate (*S. lycopersicum*), 01 autre de semences de *Capsicum annuum* en provenance de l'**Inde** ;
- **01** envoi de semences de de poivron (*Capsicum annuum*) et **07** autres de semences de tomate en provenance de l'**Israël** ;
- **01** envoi de semences de de poivron (*Capsicum annuum*) en provenance du **Maroc** ;

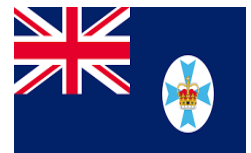
- **02** envois de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance du **Pérou** ;
 - **01** envoi de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance de la **Thaïlande** ;
 - **07** envois de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance de la **Turquie**.
- **En Février 2026 :**
- **01** envoi de semences de tomate (*S. lycopersicum*) en provenance du **Chili** ;
 - **11** envois de semences de poivron et **08** autres de semences de tomate en provenance de la **Chine** ;
 - **01** envoi de semences de tomate en provenance d'**Israël** ;
 - **01** envoi de semences de tomate en provenance de la **Thaïlande** ;
 - **01** envoi de semences de tomate en provenance de la **Turquie**.
- **En Mars 2026 :**
- **02** envois de semences de poivron et **05** autres de semences de tomate en provenance de la **Chine** ;
 - **02** envoi de semences de tomate en provenance de la **Turquie**.

Le 24 mars 2026, les [autorités russes](#) avaient renforcé les contrôles phytosanitaires sur les importations de tomates, enregistrant des interceptions du ToBRFV en provenance du Turkménistan. En effet, les 17 et 18 mars, dans la région d'Omsk, plus de 70 tonnes de tomates de la même origine ont été refusées après la détection du virus ToBRFV, entraînant la destruction de huit cargaisons. De même, le 12 mars, ce même virus a été détecté dans une cargaison de 19 tonnes à Astrakhan, constituant ainsi le premier cas de l'année dans cette région et du PepMV dans lesdites marchandises.

• Réglementation

Australie : Mesures de contrôle pour empêcher l'entrée et la propagation du ToBRFV dans le Queensland

Un avis officiel établissant des mesures de contrôle pour empêcher l'entrée et la propagation du virus de la tomate brun rugueux (ToBRFV) a été émis par le gouvernement du Queensland. En effet, ces mesures précisent les conditions de certification et de traitement.



✓ Objectif et contexte

Le contrôle vise à prévenir l'introduction de ToBRFV, un virus hautement contagieux affectant les solanacées comme la tomate, le capsicum et le chili, sans impact sur la santé humaine. Depuis août 2024, ToBRFV a été confirmé sur plusieurs sites en Australie du Sud, Victoria et Nouvelle-Galles du Sud, avec des certificats d'aire de liberté partielle ou totale délivrés par ces États. La propagation du virus se fait facilement par contact mécanique, équipements contaminés, véhicules, outils, vêtements, contact direct entre plantes, et peut rester infectieuse sur surfaces inertes pendant des mois. Il peut aussi être transmis par semences, greffe et eau d'irrigation. La présence du virus entraîne des pertes de rendement importantes (30-70%) et des coûts accrus pour la gestion sanitaire, sans résistance commerciale connue chez les variétés de tomate. La difficulté de contrôle et le coût élevé de l'éradication en cas d'introduction dans le Queensland justifient des mesures préventives strictes.

✓ Champ d'application et mesures

La mesure s'applique à tout le Queensland, interdisant l'entrée des moyens de transmission du ToBRFV, notamment les semences, les plants, les fruits, les structures protégées, les équipements, les outils et les emballages ayant été en contact direct avec le virus en question.

La réglementation impose la notification immédiate en cas de suspicion ou de présence confirmée du virus, et interdit le mouvement de ces moyens de transmission vers le Queensland sauf si ceux-ci proviennent d'une zone certifiée exempte de ToBRFV ou d'un état ou territoire avec certificat d'aire de liberté.

La documentation de certification doit accompagner chaque envoi, et les emballages réutilisables doivent être nettoyés et désinfectés selon des protocoles précis (stérilisation à la vapeur, immersion dans l'eau chaude ou désinfectant homologué).

Le mouvement de ces moyens de transmission vers des sites de production commerciale est également réglementé, avec des exigences similaires de nettoyage et de certification.

Les inspecteurs ont des pouvoirs étendus pour entrer, inspecter, traiter, désinfecter ou retirer les moyens de dispersion, et peuvent délivrer des permis spéciaux si les conditions de sécurité sont respectées.

✓ Durée et remplacement

La mesure est en vigueur du 16 mars 2026 pour une période de trois mois, sauf révocation anticipée. Elle remplace une précédente ordonnance datée de décembre 2025.

✓ Conditions pour la certification biosécuritaire

Les consignations de fruits de tomate, de capsicum ou chili doivent provenir de cultures testées et certifiées exemptes de ToBRFV, avec des conditions strictes sur la provenance des semences, la certification de la culture, et l'isolement des fruits. Les semences doivent avoir été testées ou provenir d'un pays ou d'un état avec certificat d'aire de liberté, ou être accompagnées de documents d'importation.

Les autres vecteurs, comme les structures ou plants, ne peuvent pas bénéficier de certification acceptable.

Les méthodes de test approuvées incluent la qRT-PCR ciblant des régions spécifiques du virus, avec des protocoles précis pour la détection, la taille des échantillons, et la validation des tests.

✓ Définitions et protocoles

La définition de propriété, de lien avec une propriété infectée, et de matériel infecté est précisée pour assurer une compréhension claire des zones à risque.

La procédure de test pour les semences et les cultures est détaillée, avec des exigences d'échantillonnage pour une détection fiable. Les méthodes de diagnostic recommandées sont la qRT-PCR ciblant la protéine de mouvement ou la région de la réplication, avec des précautions pour éviter les faux négatifs.

En résumé, ce document établit un cadre réglementaire strict pour contrôler la circulation des moyens de transmission du ToBRFV, avec des exigences de certification, de traitement, de documentation, et de surveillance pour protéger le Queensland contre cette menace phytosanitaire.

- **Veille scientifique**

Chine : Premier signalement du virus des fruits rugueux bruns de la tomate chez *Brassica napus*

Il a été récemment découvert que le ToBRFV infecte naturellement des plantes non solanacées, comme le chrysanthème (*Chrysanthemum indicum*, *Asteraceae*) et la persicaire perfoliée (*Persicaria perfoliata*, *Polygonaceae*).

En octobre 2024, le ToBRFV a été identifié comme l'agent causal de symptômes pseudo-viraux, notamment des rides foliaires et une chlorose interveinale, chez des plants de colza (*Brassica napus*) cultivés dans un champ de la province du Shandong, en Chine. Il s'agit du **premier cas d'infection naturelle par le ToBRFV chez *B. napus***.

L'identité du pathogène a été confirmée par des tests moléculaires et les postulats de Koch ont été vérifiés. En mai 2024, dans le même champ, des plants de tomate présentant un léger enroulement des feuilles et une déformation importante des fruits avaient été confirmés infectés par le ToBRFV par des tests moléculaires. La source d'infection des plants de *B. napus* demeure incertaine ; cependant, Lu et al. (2025) suggèrent que la rotation des cultures sans mesures d'assainissement efficaces des champs pourrait faciliter la transmission entre familles de plantes. *B. napus* est largement cultivé en Chine et est souvent associé à la tomate en rotation.

Source : Lu et al. (2026).



Xylella fastidiosa

Les essentiels

Europe : Evolution de l'état phytosanitaire en Italie et en Espagne ;
CIPV : Nouveau guide d'enquête sur le terrain.

• Situation mondiale

En [Italie](#), les détections de *X. fastidiosa* durant le premier trimestre de l'année 2026, sont comme suit :

- **01** Olivier infecté par *Xf subsp. pauca* à Bitonto (Bari). La mesure préconise l'éradication immédiate de l'arbre infecté et de tous les oliviers dans un rayon de 50m, quel que soit leur état sanitaire ;
- **21** autres plantes infectées par *Xf subsp. pauca*, dont **03** dans la commune de Bari, **04** à Modugno et **14** à Valenzano (dont 2 amandiers). Ces foyers d'infection se situent probablement à proximité d'axes routiers fréquentés, ce qui confirme le rôle important des vecteurs passifs dans la propagation de la maladie. ;
- **01** foyer de *Xf subsp. pauca* ST53 dans la région de Valenzano (province de Bari) et la zone délimitée associée ;
- **331** oliviers ont été déracinés dans la région de Cagnano Varano, sur la presqu'île du Gargano, en raison de la présence de la bactérie *Xf subsp. pauca*. Parmi eux, 177 étaient des oliviers monumentaux.

En [Portugal](#), un bilan dressant la situation de *X. fastidiosa* dans le pays depuis 2019, a montré sa propagation à 22 zones délimitées, surtout dans le nord et le centre du pays, certaines proches de la Galice.

Draeculacephala robinsoni, potentiellement vectrice de *Xf*, a été récemment introduite en Europe. Détectée pour la première fois en 2022 dans le nord-est de l'Espagne et le sud de la France, elle se propage dans des cultures comme le raygrass (graminée), l'orge et le riz, et a récemment été signalée en Occitanie en [France](#), où la bactérie est déjà présente.

En [Nouvelle-Zélande](#), l'absence de *X. fastidiosa* de son territoire a été confirmée en se basant sur le bilan du programme national de surveillance des sites à haut risque pour 2024/25.

• Réglementation

Italie/Pouilles : Eradication obligatoire des amandiers marginaux ou abandonnés situés à moins de 400 mètres du périmètre des zones désignées pour la bactérie *Xylella fastidiosa*

L'éradication obligatoire des amandiers marginaux ou abandonnés situés à moins de 400 mètres du périmètre des zones désignées pour la bactérie *Xylella fastidiosa* est entrée en vigueur. Cette mesure, mise en œuvre par l'ARIF, s'inscrit dans le cadre des mesures phytosanitaires visant à prévenir et réduire le risque de propagation de cette bactérie et représente une condition essentielle pour progresser vers la levée des restrictions phytosanitaires, afin de réactiver les activités agricoles et commerciales dans des conditions de sécurité sanitaire avérée. Plusieurs centaines de propriétaires fonciers ont été enregistrés auprès de l'Observatoire phytosanitaire pour la mise en œuvre de cette mesure préventive.



Les données scientifiques confirment la validité de cette mesure. Dans son rapport du 3 février 2025, l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a classé l'amandier parmi les espèces les plus sensibles à *X. fastidiosa subsp. fastidiosa* et a souligné que les plantes hôtes situées à moins de 400 mètres des zones infectées présentent un risque d'infection nettement supérieur à celui des plantes situées au-delà de cette distance. Les données issues d'une surveillance renforcée, menée par l'Observatoire phytosanitaire régional, confirment que l'amandier est l'espèce la plus touchée dans ces zones, jouant un rôle clé dans la propagation du pathogène aux cultures voisines telles que la vigne et l'olivier. Par ailleurs, la surveillance vectorielle indique une possible transmission primaire à partir de plantes situées hors des vignobles (probablement des amandiers infectés) et une transmission secondaire au sein même des vignobles. Compte tenu de la présence d'amandiers abandonnés dans les zones de Triggiano, Bari, Capurso et Noicattaro, **l'élimination de ces arbres, qui constituent des réservoirs potentiels d'infection, est considérée comme une mesure de précaution fondamentale pour la protection phytosanitaire du territoire.**

• Veille scientifique

EFSA : 13^{ème} mise à jour mise à jour de la base de données sur les plantes hôtes de *Xylella spp.* - Recherche bibliographique systématique jusqu'au 30 juin 2025

Ce rapport scientifique présente une mise à jour de la base de données sur les plantes hôtes de « *Xylella spp.* », afin de fournir des informations et un soutien scientifique aux évaluateurs et gestionnaires des risques, ainsi qu'aux chercheurs travaillant sur « *Xylella spp.* ».

Mandatée par la Commission européenne, l'EFSA a créé et met régulièrement à jour une base de données sur les espèces de plantes hôtes de « *Xylella spp.* » Le mandat actuel couvre la période 2021-2026. Ce rapport se rapporte à la 13^e version de la base de données, publiée sur Zenodo au sein de la communauté EFSA Knowledge Junction. Elle couvre la littérature publiée entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2025, ainsi que les notifications récentes de foyers d'infestation sur Europhyt.

Des données pertinentes ont été extraites de 45 publications sélectionnées. **Une nouvelle plante hôte « *Carya carolinae-septentrionalis* »** a été identifiée et ajoutée à la base de données. Elle était naturellement infectée par *X. fastidiosa subsp. multiplex* aux États-Unis. Aucune donnée supplémentaire n'a été recueillie pour *X. taiwanensis*, et aucun nouveau type de séquence multilocus (ST) n'a été identifié à l'échelle mondiale.

De nouvelles informations sur la réponse tolérante/résistante des espèces végétales à l'infection par *Xylella fastidiosa* ont été ajoutées à la base de données. Les espèces de plantes hôtes de « *Xylella spp.* » ont été classées en différentes catégories selon le nombre et le type de méthodes de détection utilisées pour chaque observation.

Le nombre total de plantes hôtes de « *Xylella spp.* » identifiées par au moins deux méthodes de détection différentes ou positives par une seule méthode (entre le séquençage et l'isolement en culture pure (catégorie A)) atteint désormais 464 espèces végétales, 210 genres et 71 familles. **Ces chiffres s'élèvent à 728 espèces végétales, 319 genres et 91 familles si l'on considère l'ensemble des espèces, indépendamment des méthodes de détection utilisées** (catégorie E).

En outre, l'EFSA confirme qu'il **n'existe aucun traitement curatif efficace** contre *Xylella fastidiosa*, les solutions disponibles ne permettant que d'atténuer les symptômes sans éliminer la bactérie. Cette position valide les stratégies actuelles basées sur la **surveillance continue, l'éradication ciblée et le confinement des foyers**.

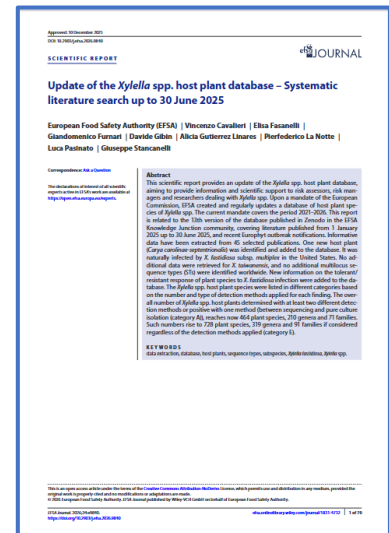
Le rapport détaillé de la mise à jour en question est disponible sur le lien suivant : [doi: 10.2903/j.efsa.2026.9840](https://doi.org/10.2903/j.efsa.2026.9840). **eCollection 2026 Jan.**

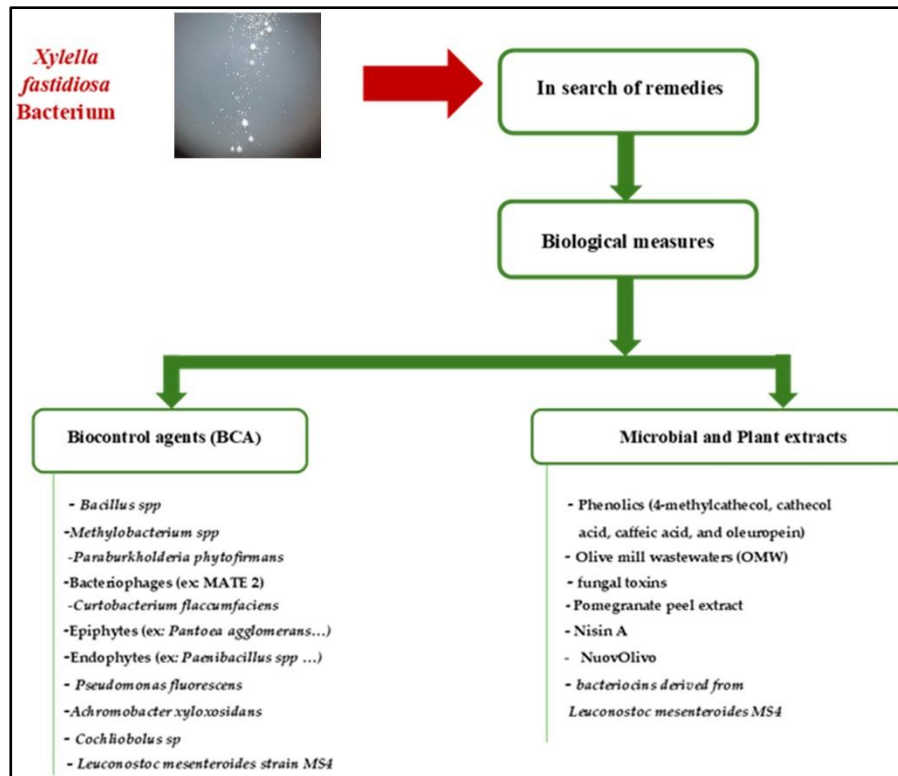
Stratégies de lutte biologique contre *Xylella fastidiosa*

Des recherches ont été menées par Mourou et al. (2025) afin d'évaluer la lutte biologique contre cette bactérie. Il a été démontré que certaines espèces endophytes peuvent réduire la virulence de *X. fastidiosa* chez l'hôte, soit en entrant en compétition avec le pathogène pour les niches écologiques, soit en produisant des composés qui modifient sa pathogénicité.

Cependant, l'efficacité des endophytes candidats reste généralement variable selon les espèces de plantes hôtes et les conditions environnementales. Pour la lutte biologique contre les vecteurs de *X. fastidiosa*, il a été démontré que des insectes prédateurs comme *Zelus renardii* (Hemiptera : Reduviidae) réduisent les populations de *Philaenus spumarius* (Hemiptera : Aphrophoridae), ce qui, par conséquent, diminue l'incidence de *X. fastidiosa* sur les oliviers.

Des champignons pathogènes tels qu'*Akanthomyces muscarius* (Hypocreales) et *Beauveria bassiana* (Hypocreales) sont efficaces contre *P. spumarius*. Des parasitoïdes d'œufs comme *Gonatocerus spp.* (Hymenoptera) ont montré qu'ils réduisent les populations de vecteurs jusqu'à 95 % après leur lâcher. Les recherches sur la lutte biologique contre *X. fastidiosa* et son intégration aux autres pratiques de gestion se poursuivent dans la région de l'OEPP.





Principales mesures biologiques impliquées dans la lutte contre *Xylella fastidiosa* : (Agents de biocontrôle, extraits microbiens et végétaux). **Source : Frontiers in Plant Science 16, 1608687.** <https://doi.org/10.3389/fpls.2025.1608687>

• Evaluation des risques

Modèles de distribution d'espèces pour évaluer l'aire potentielle de *Sonchus arvensis* (plante invasive) et de *Xylella fastidiosa* sous les conditions climatiques actuelles et futures

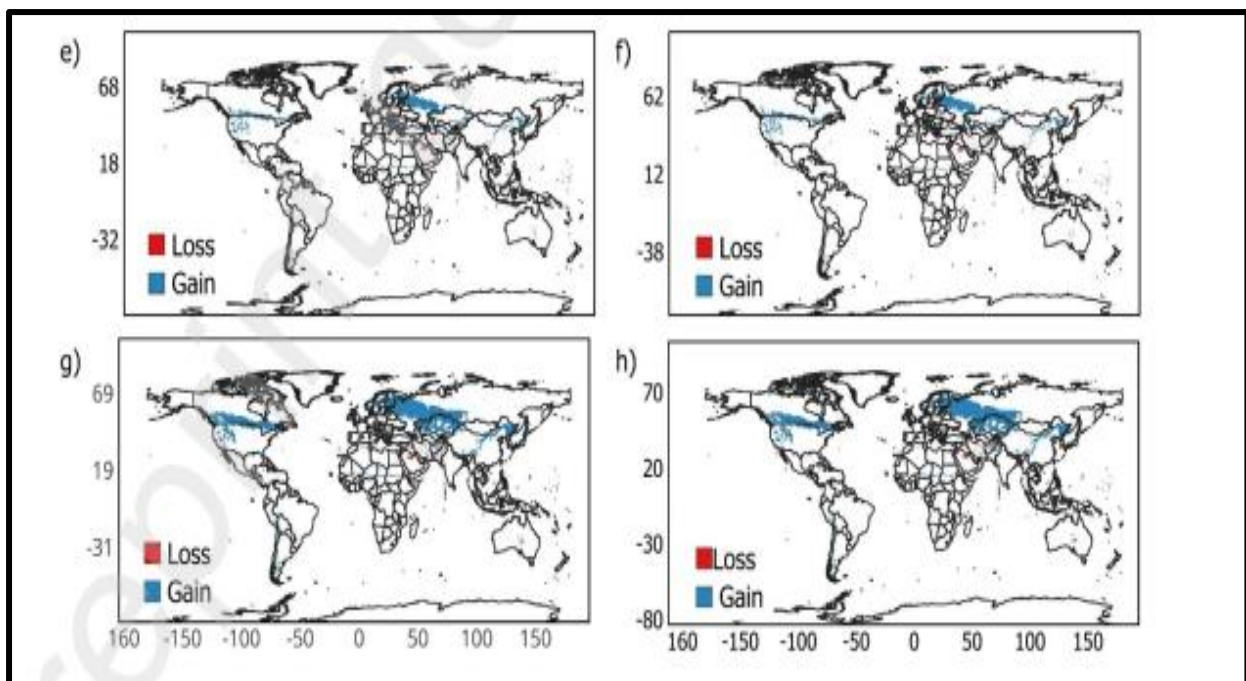
Dans cette étude menée par De Barros et *al.* (2026), des modèles de distribution des espèces (MDE) ont été utilisés pour identifier les régions présentant la plus grande aptitude à accueillir *Sonchus arvensis* et *Xylella fastidiosa* dans les conditions actuelles et futures, y compris face aux changements climatiques potentiels, et pour identifier les principaux facteurs environnementaux influençant l'aptitude de ces espèces.

Les auteurs ont utilisé l'algorithme d'entropie maximale pour projeter les conditions futures selon les scénarios SSP1-2.6 et SSP5-8.5 pour les années 2050 et 2070. Le meilleur modèle pour *X. fastidiosa* (RM = 5 ; FC = H), TSS = 0,62 et Boyce = 0,97) a été obtenu. Les variables les plus critiques du modèle choisi étaient Bio1 (température annuelle moyenne) et Bio12 (précipitations annuelles).

Les résultats de cette étude montrent que le scénario le plus extrême (SSP5-8.5) indique une réduction de 0,56 % et une expansion de 9,73 % des habitats favorables pour *X. fastidiosa*.

Un schéma similaire est observé dans le scénario SSP1-2.6, l'espèce bactérienne présentant une contraction et une expansion plus importantes en 2070 qu'en 2050. Globalement, le scénario SSP5-8.5 présente des changements spatiaux plus marqués que le scénario SSP1-2.6.

En effet, le retrait de *X. fastidiosa* se limite à une petite zone au Moyen-Orient, et une expansion est prévue dans l'ouest et le nord des États-Unis, l'Europe du Nord et l'Asie occidentale et orientale.



Perte et gain de surface adaptée à *X. fastidiosa* dans le cadre du projet du scénario SSP126-2050 (e), Scénario SSP126-2050 (f), SSP126-2070 Scénario (g), Scénario SSP585-2050 (h), SSP585-2070. **Source :** SSRN : <https://ssrn.com/abstract=6021710> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.6021710>



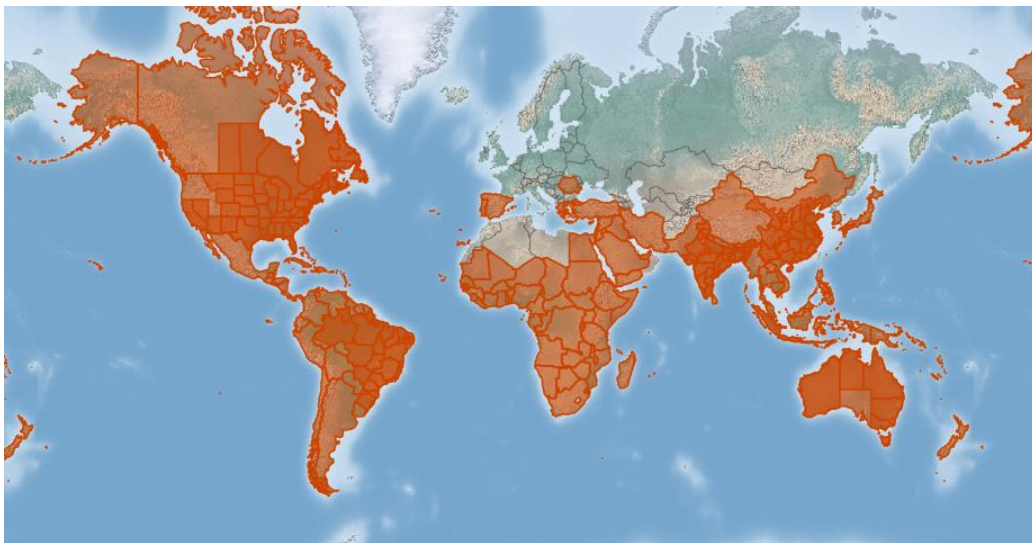
Chenille légionnaire d'automne « *Spodoptera frugiperda* »

Les essentiels

Espagne : Première détection officielle ;

Ukraine : Absence du territoire.

• Situation mondiale



Carte de distribution mondiale de la chenille légionnaire d'automne (CABI, 2026)

L'[ONPV espagnole](#) a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de **la première observation de la légionnaire d'automne, *Spodoptera frugiperda* sur son territoire.**

En novembre 2025, trois mâles adultes de *S. frugiperda* ont été capturés dans un piège installé dans un champ de maïs (*Zea mays*) à Antequera (province de Malaga, Andalousie). L'identification du ravageur a été confirmée par le Laboratoire national de référence. Aucun symptôme n'a été observé sur les plantes hôtes à proximité du piège.

Des mesures phytosanitaires officielles sont appliquées conformément au règlement d'exécution (UE) 2023/1134 de la Commission afin d'éradiquer le ravageur. Elles comprennent des traitements insecticides dans la zone délimitée, la mise en place d'un réseau de piégeage autour du champ où les individus ont été capturés et des inspections des installations important des plantes hôtes à proximité.

L'ONPV note que les conditions climatiques postérieures à cette découverte n'étaient pas favorables à l'établissement de *S. frugiperda*.

Le statut de ravageur de *Spodoptera frugiperda* en Espagne est officiellement déclaré comme suit : **Transitoire, le ravageur a été détecté exclusivement dans un seul piège, intervention possible, sous surveillance.**

Source : Service de notification EPPO n° 03 - 2026 Numéro d'article : 2026/057

Un article récent de Geryak *et al.* (2025) signale la première observation de *Spodoptera frugiperda* en Ukraine. Un mâle adulte a été capturé dans un piège lumineux près de Velyki Dmytrovychi (oblast de Kyiv) en juin 2021.

L'identification de l'insecte a été confirmée par son analyse morphologique. Aucune autre observation n'a été signalée dans la région ni en Ukraine au cours des années suivantes. Les auteurs estiment que le spécimen provenait probablement d'une pupe associée à du matériel importé d'une zone infestée. *S. frugiperda* n'est pas considéré comme présent en Ukraine. L'OEPP ukrainien a récemment confirmé que *S. frugiperda* n'a pas été détecté lors des contrôles officiels.

Le statut de ravageur de *Spodoptera frugiperda* en Ukraine est officiellement déclaré comme : **Absent : ravageur non recensé. La surveillance confirme l'absence de ce ravageur et son absence de recensement.**

Source : ONPV of Ukraine (2026-01). Site de la CIPV : <https://www.ippc.int/en/countries/ukraine/publications/>

En Uruguay, un type de dommage basal rare lié à de fortes populations de *Spodoptera frugiperda* a été détecté à Montevideo.

• Interceptions

Durant le premier trimestre de 2026, **18** envois ont été interceptés au niveau de l'UE et de la Suisse pour la présence de *S. frugiperda*, à savoir :

- **06** envois de fruits d'*Asparagus officinalis* en provenance du **Pérou** ;
- **06** envoi d'*Asparagus officinalis* en provenance du **Mexique** ;
- **01** envoi de fleurs coupées et de branches avec leur feuillage de *Dianthus* en provenance du **Kenya** ;
- **01** envoi de fleurs coupées et de branches avec leur feuillage de *Dianthus* en provenance de l'**Ethiopie** ;
- **01** envoi de fruits de Cucurbita « *Lagenaria siceraria* » en provenance du **Bangladesh** ;
- **01** envoi de fruits de *Solanum aethiopicum* en provenance du Sénégal ;
- **01** envoi de fruits de *Capsicum chinense* et **01** autre de *Xanthosoma* en provenance du Suriname.

• Veille scientifique

Nouvelle-Zélande : Analyse des génomes complets de 34 nouveaux individus de la légionnaire d'automne

Dans ce travail, Vaughan *et al.* (2026) analysent les génomes complets de 34 nouveaux individus de légionnaire d'automne représentant trois nouvelles populations invasives (Cambodge, Australie, Nouvelle-Zélande) intégrés au plus large jeu de données génomiques mondial.

Les résultats obtenus montrent que l'expansion de *Spodoptera frugiperda* dans le Pacifique est génétiquement liée à la population invasive mondiale apparue en Afrique de l'Ouest en 2016 (Bénin).

La population néo-zélandaise quant à elle, semble résulter de multiples introductions, mais des analyses plus étendues en Nouvelle- Zélande et en Australie sont nécessaires pour confirmer cette hypothèse.

La détection de gènes de résistance aux insecticides dans ces nouvelles populations souligne l'importance de poursuivre la surveillance et la recherche face à la propagation continue de ce ravageur.



Localisation géographique des populations indigènes et envahissantes. La carte indique l'emplacement de chaque échantillon utilisé dans cette étude, les populations étant précisées à l'échelle régionale et la taille de l'échantillon. Les nouvelles données de séquençage des populations envahissantes récentes (2020-2023) sont présentées dans l'encadré ; le rouge indique l'aire de répartition indigène ; le bleu indique l'aire de répartition envahissante (2016-2022). **Source : Ecology and Evolution, 2026 ; 16 : e73102**<https://doi.org/10.1002/ece3.73102>.

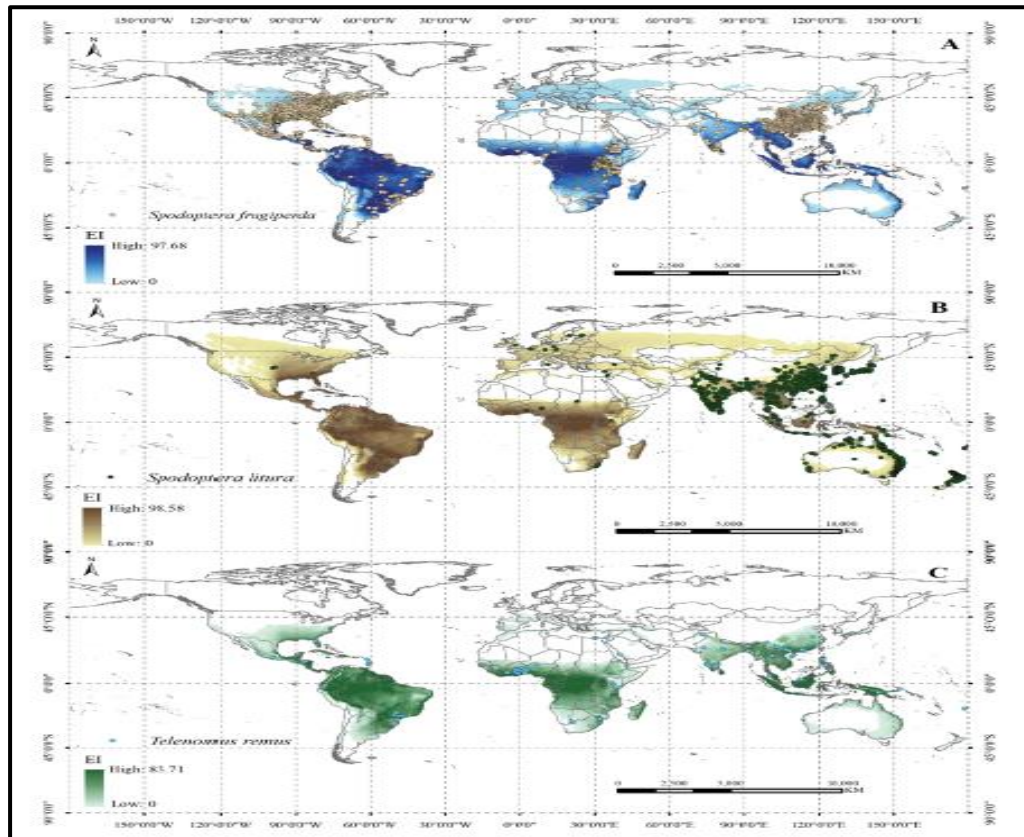
• Evaluation des risques

Chine : Prédiction des changements de distribution et la synchronisation entre les ravageurs du genre « *Spodoptera* » et leur parasitoïde « *Telenomus remus* » sous le réchauffement climatique

Cette étude utilise le modèle CLIMEX pour évaluer la distribution actuelle et future de l'agent de lutte biologique *Telenomus remus* et de ses hôtes, l'insecte indigène *Spodoptera litura* et l'insecte invasif *S. frugiperda*, en Chine.

Les résultats obtenus par Wang et al. (2026) indiquent une expansion générale des habitats favorables pour les ravageurs et *T. remus*, mais avec une synchronisation imparfaite entre l'agent de biocontrôle et ses hôtes.

D'ici 2070, les habitats très favorables pour *T. remus* stagnent ou déclinent dans certaines régions, limitant la superposition optimale avec les ravageurs. Néanmoins, *T. remus* reste un agent prometteur pour la lutte biologique, nécessitant une validation écologique locale.



Distribution potentielle mondiale prévue de *S. frugiperda* (A), *S. litura* (B) et *T. remus* (C) dans les conditions climatiques actuelles, ainsi que leurs lieux d'occurrence enregistrés. **Source : Entomologia Generalis. DOI : 10.1127/entomologia/3488.**



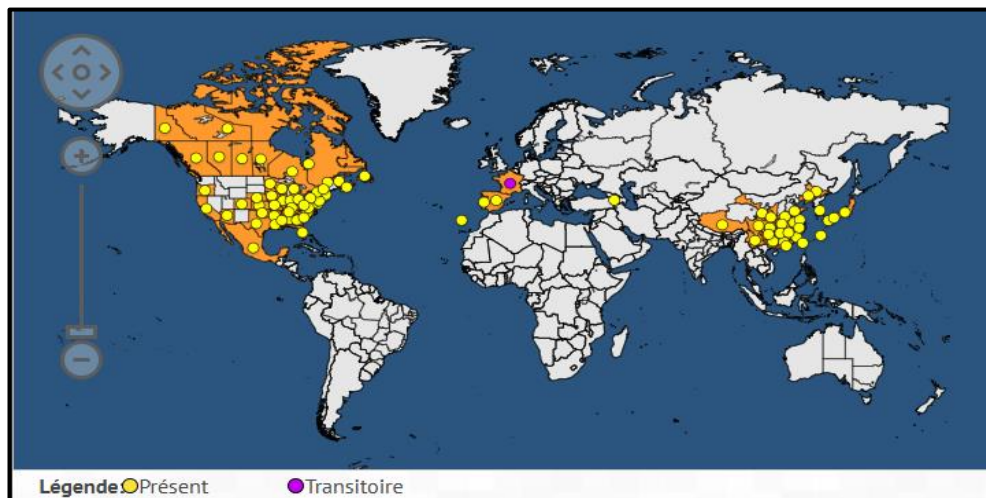
Nématode de pin *Bursaphelenchus xylophilus*

Les essentiels

France : Nouvelles détections ;

Espagne : Nouvelle mise à jour réglementaire.

• Situation mondiale

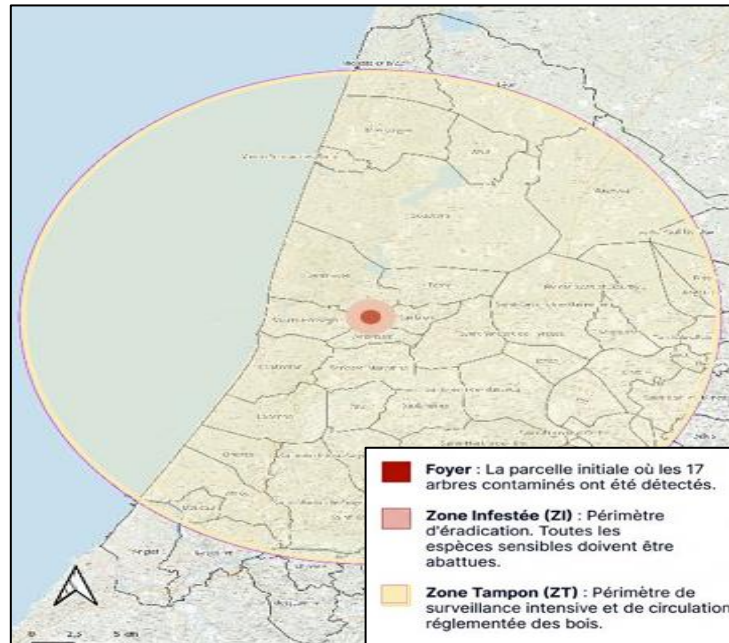


Carte de distribution mondiale du nématode de pin (EPPO Global)

Le nématode du pin, *Bursaphelenchus xylophilus*, a été signalé pour **la première fois** en **France** en novembre 2025 dans la commune de Seignosse (département des Landes, région Nouvelle-Aquitaine). Ainsi, la France est le troisième pays européen touché par le nématode du pin après le Portugal et l'Espagne. L'analyse d'échantillons de bois a permis de confirmer la présence du nématode grâce à des méthodes moléculaires (PCR) et morphologiques. Au total, 19 individus adultes ont été identifiés, avec des caractéristiques conformes à celles décrites pour cette espèce, et 13 juvéniles ont été identifiés par PCR confirmant leur appartenance à l'espèce. Suite à cette détection, un plan d'urgence européen a été déclenché afin de limiter la propagation : contrôle des mouvements de bois, surveillance renforcée et échantillonnage des arbres malades. De nouveaux individus ont été collectés et mis en culture pour approfondir les recherches. Des mesures officielles sont en cours d'application.

Suite à une surveillance officielle menée dans un rayon de 3 km autour du foyer initial, un autre *pin* présentant des symptômes a été identifié sur la commune d'Angresse dans les Landes, dans un parc privé situé à 2,3 km au sud du premier foyer. Le 18 mars 2026, l'identification du ravageur a été confirmée. L'arbre infesté a été immédiatement abattu et broyé. La surveillance a été renforcée dans la zone et le périmètre délimité sera modifié en conséquence.

Le statut de ravageur de *Bursaphelenchus xylophilus* en France est officiellement déclaré comme suit : **Présent, seulement dans certaines parties de l'État membre concerné, en cours d'éradication.**



Foyer de novembre 2025, ZI et ZT de *B. xylophilus* en Nouvelle- Aquitaine (France). Source : Lutte contre le nématode du pin en Nouvelle- Aquitaine. Point de situation au 14/01/ 2026. DRAAF Nouvelle-Aquitaine.

• Réglementation

Espagne : Nouvelle mise à jour réglementaire

Cette nouvelle Résolution actualise le foyer de *Bursaphelenchus xylophilus* déclaré en 2019 à Valverde del Fresno (communauté autonome d'Estrémadure en Espagne).

Elle maintient une zone délimitée de 26 kilomètres de rayon autour de l'arbre sensible contaminé et reconduit les mesures phytosanitaires d'urgence pour l'éradication de cet organisme nuisible. Cette mise à jour réglementaire témoigne de la persistance du foyer après sept ans de gestion, nécessitant le maintien des restrictions et protocoles de surveillance.



• Veille scientifique

Chine : Déclaration de « *Monochamus urussovii* » comme vecteur de *Bursaphelenchus xylophilus*

Monochamus urussovii est un vecteur connu du nématode *Bursaphelenchus mucronatus*. Des expériences menées en 2022 dans la province de Jilin (nord-est de la Chine) ont confirmé qu'il peut également être vecteur de *B. xylophilus* chez *Pinus koraiensis*.

B. xylophilus a été isolé de spécimens adultes de *M. urussovii* ayant émergé de pins de Corée morts dans une forêt touchée par le flétrissement du pin. Des expériences de transmission ont également été menées Yu et al. (2026) sur des plants de pins de Corée âgés de 6 ans, et qui ont montré que *M. urussovii* transmettait le nématode.

Projet européen HOMED : Stratégie européenne actuelle de lutte contre le nématode du pin

Une étude en collaboration entre INRAE avec l'université de Wageningen (Pays-Bas) et l'université de Lisbonne (Portugal) dans le cadre du projet européen HOMED révèle que la stratégie européenne actuelle de lutte contre le nématode du pin, imposant des coupes rases dans un rayon de 500 mètres autour des arbres infestés, n'est pas optimale économiquement.

En modélisant différentes approches dans la forêt des Landes, les chercheurs montrent que la coupe sélective des seuls arbres symptomatiques, couplée à une surveillance aérienne renforcée par intelligence artificielle, pourrait diviser les coûts par 200.

Cette méthode évite l'abattage d'arbres sains, réduisant drastiquement les pertes économiques. En conditions non optimales, l'éradication est impossible, mais la coupe sélective reste la stratégie la plus efficiente.



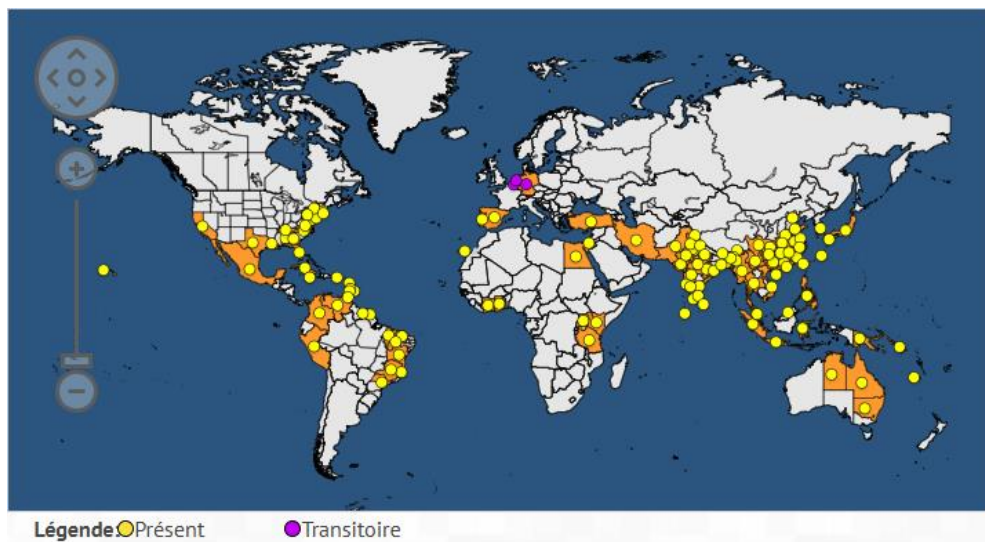


Scirtothrips dorsalis et *S. aurantii*

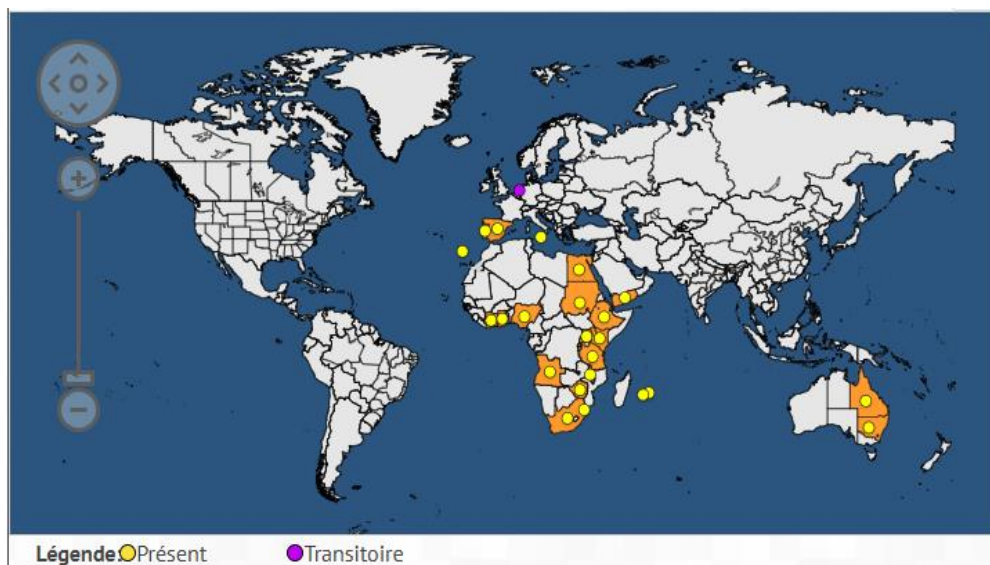
Les essentiels

Pays-Bas : Nouvelles détections ;
Allemagne et Belgique : Premier signalement de *S. dorsalis* ;
Portugal : Nouvelles plantes hôtes.

• Situation mondiale



Carte de distribution mondiale de *Scirtothrips dorsalis* (EPPO Global Database, 2026)



Carte de distribution mondiale de *S. aurantii* (EPPO Global Database, 2026)

L'[ONPV des Pays-Bas](#) a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de nouvelles découvertes de *Scirtothrips aurantii* et de *Scirtothrips dorsalis* (Thysanoptera : Thripidae) sur son territoire dans les provinces de Hollande-Méridionale et de Brabant-Septentrional.

Le statut de ravageur de *S. aurantii* aux Pays-Bas est officiellement déclaré comme suit : **Transitoire, nécessitant une intervention, en cours d'éradication.**

L'[ONPV d'Allemagne](#) a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la **première découverte de Scirtothrips dorsalis sur son territoire.**

L'[ONPV belge](#) a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la **première découverte de S. dorsalis sur son territoire.**

Le statut de ravageur de *Scirtothrips dorsalis* en Belgique est officiellement déclaré comme suit : **Transitoire, 1 foyer dans une zone spécifique, limité à un site de production, nécessitant une intervention, en cours d'éradication.**

Au [Portugal](#), *S. dorsalis* a été détecté pour la première fois en 2024 en Algarve et *S. aurantii* a été signalé pour la première fois sur le continent en 2022 dans les régions de l'Algarve et de l'Alentejo, ainsi qu'à Madère en 2024. Des mesures officielles sont appliquées.

Lors du programme d'enquête officiel mené en 2025 en Algarve, les espèces de plantes hôtes trouvées infestées par *S. aurantii* étaient les suivantes : *Citrus x limon*, *Citrus reticulata*, *Citrus x aurantium* var. *sinensis*, *Citrus* sp., *Citrus x aurantiifolia*, *Citrus x nobilis*, *Diospyros kaki*, *Ficus carica*, *Malus domestica*, *Myoporum* sp., *Myrtus communis*, *Persea americana*, *Prunus persica*, *Punica granatum*, *Rosa* sp., *Rubus idaeus*, *Rubus* sp., *Vitis vinifera*. De plus, **plusieurs espèces hôtes ont été enregistrées comme infestées pour la première fois : Arbutus unedo, Cydonia oblonga, Fragaria sp., Lycianthes rantonnetii, Ricinus communis et Rubus ulmifolius.**

Au cours du même programme, *S. dorsalis* a été détecté sur *Myoporum* sp. et *Citrus x limon*, et **pour la première fois sur la mauvaise herbe Ricinus communis** en bordure de route en Algarve.

En mars 2026, **106** zones délimitées ont été établies pour *S. aurantii*, cinq (**05**) pour *S. dorsalis* et deux (**02**) zones où les deux espèces sont présentes (toutes situées en Algarve). De nouvelles zones délimitées ont été créées à Monchique et à Faro, et des mesures phytosanitaires officielles sont mises en œuvre conformément au règlement (UE) 2016/2031.

Le statut de ravageur de *S. dorsalis* au Portugal est officiellement déclaré comme suit : **Présent, en cours d'éradication, uniquement dans certaines parties de l'État membre concerné.**

Le statut de ravageur de *S. aurantii* au Portugal est officiellement déclaré comme suit : **Présent, en cours d'éradication, uniquement dans certaines parties de l'État membre concerné.**

• **Interceptions**

Durant le 1^{er} trimestre de l'année 2026, **04** envois ont été interceptés au niveau de l'[UE](#) et de la [Suisse](#), en raison de la présence de *S. dorsalis*, à savoir :

- **02** envois de de fleurs coupées et de branches avec leur feuillage de roses en provenance de l'**Inde** ;
- **01** envois de de fleurs coupées et de branches avec leur feuillage de « Solidago » en provenance du **Kenya** ;
- **01** envoi de fruits de « *Momordica charantia* » en provenance de la Tanzanie.

• Veille scientifique

États- Unis d'Amérique : Perturbation de la sélection de l'hôte par le thrips du piment, « *Scirtothrips dorsalis* » sur fraisier

Le thrips du piment « *Scirtothrips dorsalis* » est un ravageur invasif et polyphage présentant un large éventail d'hôtes.

S. dorsalis utilise des signaux visuels et olfactifs pour localiser et reconnaître ses plantes hôtes et privilégie les jeunes feuilles.

Cependant, les signaux spécifiques qui déterminent sa sélection de l'hôte restent mal connus. Cette étude menée par Kaur et al. (2026) vise à :

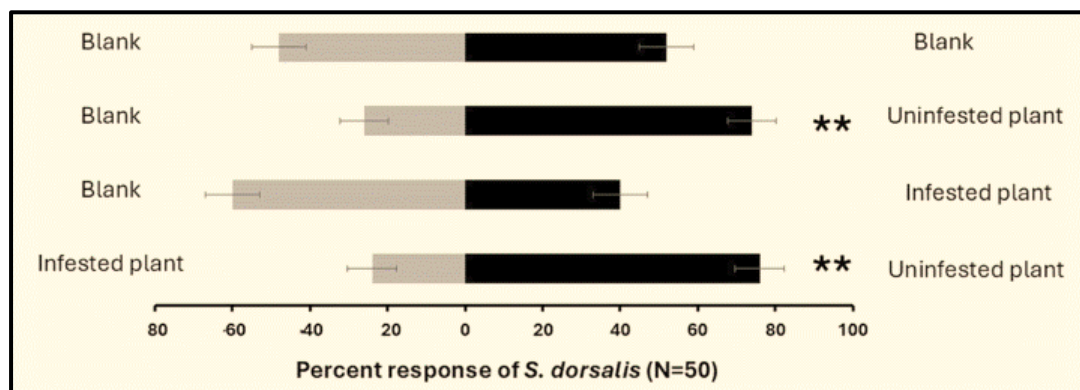
- Identifier les composés volatils induits par les herbivores (CVI) produits par les fraisiers en réponse à une infestation par *S. dorsalis*, comparativement aux dommages mécaniques ;
- Évaluer la réponse comportementale de *S. dorsalis* face à des fraisiers infestés et non infestés.

Des expériences en laboratoire, réalisées à l'aide d'un olfactomètre, ont révélé que *S. dorsalis* était orienté préférentiellement vers les composés volatils émis par les fraisiers non infestés plutôt que vers ceux émis par les plantes infestées par des congénères.

Outre la préférence observée de *S. dorsalis* pour les fraisiers non infestés, la chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse a révélé des différences significatives entre les composés volatils produits par les fraisiers non infestés et ceux produits par les fraisiers infestés par *S. dorsalis*, et ce, pour les cultivars 'Florida Brilliance' et 'Florida Sensation'.

Dix-sept composés volatils ont été identifiés chez les fraisiers, libérés en réponse à des dommages mécaniques ou induits par l'alimentation de *S. dorsalis*. Cependant, seuls trois [l'acétate de (Z)-3-hexényle, le cymène et l' α -farnésène] présentaient des concentrations significativement plus élevées chez les fraisiers infestés que chez les fraisiers non endommagés. L'un de ces composés volatils induits par les plantes (HIPV), l'acétate de (Z)-3-hexényle, a supprimé l'attraction naturelle de *S. dorsalis* pour les fraisiers non infestés, bien qu'il n'agisse pas comme répulsif lorsqu'il est présenté seul.

Ces résultats suggèrent une **application pratique potentielle des sémiouchimiques pour la gestion de *S. dorsalis* chez le fraisier.**



Réponse de *Scirtothrips dorsalis* à la fraise lors des bioessais olfactométriques en tube en Y, selon que les plantes aient été pré-infestées ou non pendant 48 h par 10 adultes de la même espèce. L'astérisque (*) indique une différence significative ($p < 0,05$). **Source : Journal of Chemical Ecology (2026) 52 :19.**



Mouches de fruits : *Bactrocera dorsalis*, *B. zonata*, *B. tryoni*

Les essentiels

Grèce : Premier signalement de *B. zonata* et nouvelles détections de *B. dorsalis* ;
Espagne : Première détection de *B. dorsalis* ;
Portugal : Nouvelles plantes hôtes ;
Australie-Occidentale : Nouvelles détections de *B. tryoni*.

• Situation mondiale

En **Grèce**, *Bactrocera dorsalis* (mouche orientale des fruits) a été signalé pour la première fois en juin 2024 et éradiqué plus tard.

En 2025, un réseau de surveillance de ce ravageur a été mis en place dans la région de l'Attique. Il comprenait 103 pièges de type Delta, imprégnés d'eugénol méthylique. En juillet 2025, 16 mâles adultes ont été capturés simultanément dans 6 pièges différents, situés dans le centre d'Athènes, à des distances variant de 500 m à environ 2 km les uns des autres.

En conséquence, 100 pièges collants jaunes supplémentaires, imprégnés d'eugénol méthylique, ont été installés dans le quartier.

Jusqu'en décembre 2025, 35 spécimens de *B. dorsalis* ont été capturés dans divers pièges du centre d'Athènes et dans un piège du quartier ouest, sur une superficie de 8 à 9 km². Au total, en 2025, 41 mâles adultes de cet insecte ont été capturés dans 23 pièges.

Une zone réglementée a été délimitée et des mesures officielles sont appliquées conformément au règlement d'exécution (UE) 2025/311 de la Commission.

La situation de *Bactrocera dorsalis* en Grèce peut être décrite comme suit : **présente, peu répandue et sous contrôle officiel.**

Quant à *Bactrocera zonata* (mouche de la pêche) est signalée pour **la première fois sur le territoire de ce pays.**

Ce ravageur est surveillé grâce au même réseau de pièges que celui utilisé pour la surveillance de *Bactrocera dorsalis* (dans la région de l'Attique. La première capture a été enregistrée en juin 2025 dans un piège du quartier nord d'Athènes. D'autres spécimens ont été capturés dans des pièges des quartiers centre et ouest d'Athènes entre juin et décembre 2025, couvrant une superficie d'environ 50 km².

Au total, en 2025, 43 mâles adultes ont été capturés dans 35 pièges. C'est dans le quartier centre d'Athènes que l'on trouve la plus grande concentration de pièges.

Une zone réglementée a été délimitée et des mesures officielles sont appliquées conformément au règlement d'exécution (UE) 2025/311 de la Commission.

La situation de *Bactrocera zonata* en Grèce peut être décrite comme suit : **présente, peu répandue et sous contrôle officiel.**

L'[ONPV espagnole](#) a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de **la première détection de *Bactrocera dorsalis* sur son territoire.**

En octobre 2025, trois adultes de *B. dorsalis* ont été capturés dans un piège installé dans un verger de la commune d'El Astillero (Cantabrie). L'identification de l'espèce a été confirmée par le Laboratoire régional. Des mesures phytosanitaires officielles ont été mises en œuvre, notamment une surveillance renforcée et l'élimination sécurisée des fruits tombés des plantes hôtes dans un rayon de 500 mètres autour du piège initial.

Selon une évaluation de *B. dorsalis* réalisée par l'EFSA (2025), l'ONPV espagnole estime que *B. dorsalis* ne peut pas s'implanter en Cantabrie. La source de l'infestation est inconnue, mais l'ONPV note la présence de plusieurs points d'entrée potentiels à proximité (un marché de gros, le port et l'aéroport de Santander).

Le statut de ***Bactrocera dorsalis* en Espagne** est officiellement déclaré comme suit : **transitoire, susceptible de faire l'objet d'une action, en cours d'éradication.**

En [France](#) (Île Maurice), les mouches des fruits, notamment la mouche orientale « *B. dorsalis* », ravagent surtout les cucurbitacées, menaçant les récoltes.

Un programme combinant appâts, élimination des mâles et lâchers de mouches stériles dans le nord de l'île a drastiquement réduit leur population : moins d'une mouche par piège et par jour et un indice d'infestation quasi nul dans les zones traitées, contre plus de 15 mouches/piège et jusqu'à 50 larves/kg dans les zones non traitées.

L'efficacité de ces méthodes, confirmée par la surveillance régulière des adultes et des larves, montre une infestation jusqu'à 40 fois moindre dans les champs protégés. Les autorités compétantes recommandent d'étendre ces mesures à l'ensemble de l'île pour mieux contrôler ce ravageur.

En [Australie-Occidentale](#), une détection de la mouche des fruits du Queensland (***Bactrocera tryoni***, Qfly) a été signalée dans les zones de Como et South Perth, dans le cadre du réseau de surveillance de routine.

Ce ravageur hautement invasif, capable d'infester plus de 300 espèces de fruits et légumes, représente une menace majeure pour l'agriculture et les marchés d'exportation.

En réponse, les autorités ont déclenché une intervention phytosanitaire immédiate, comprenant : des inspections et opérations de piégeage renforcées l'intervention d'agents de biosécurité dans les propriétés locales la mobilisation des résidents pour faciliter les contrôles

L'Australie-Occidentale dispose d'une solide expérience en matière d'éradication de ce ravageur, avec plusieurs succès enregistrés depuis 1989, dont des interventions récentes entre 2020 et 2025.

• **Interceptions**

Durant le 1^{er} trimestre de l'année 2026, **04** envois ont été interceptés au niveau de l'[UE](#) et de la [Suisse](#), en raison de la présence de :

➤ ***B. dorsalis***, à savoir :

- **01** envoi de fruits de « *Magnifera indica* » en provenance du **Ghana** ;
- **01** envoi de fruits de « *Selenicereus* » en provenance du **Kenya** ;
- **01** envoi de fruits de « *Psidium guajava* » en provenance de l'**Ethiopie**.

➤ ***B. zonata***, à savoir :

- **01** envoi de fruits de « *Psidium guajava* » en provenance du **Pakistan**.

• Veille scientifique

Utilisation du radar harmonique pour comparer le comportement de déplacement entre *Bactrocera dorsalis* et *Ceratitis capitata*

Les différences comportementales entre insectes apparentés peuvent éclairer la manière dont les stratégies de lutte antiparasitaire ou les efforts de conservation sont adaptés à des espèces spécifiques. Le comportement de déplacement est particulièrement important, mais peu d'études ont effectué de comparaisons directes pour évaluer les différences de déplacement interspécifiques.

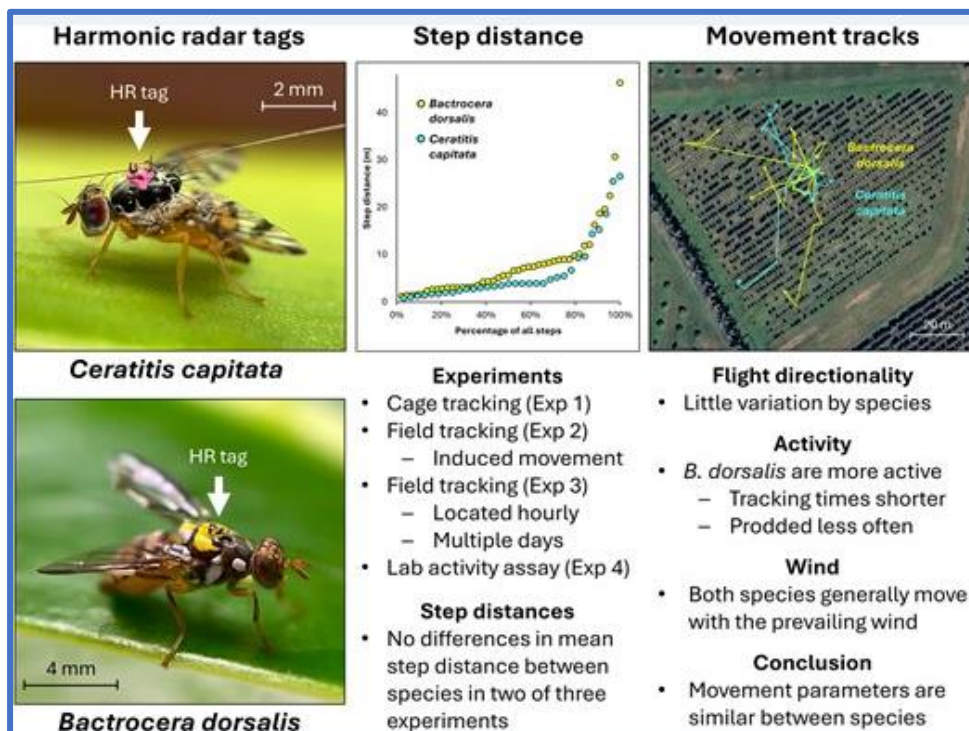
Dans cette étude, Siderhurst et *al.* (2025) ont utilisé un radar harmonique pour suivre simultanément deux espèces de mouches des fruits téphritides importantes en agriculture, à savoir : « *Bactrocera dorsalis* » et « *Ceratitis capitata* », en conditions semi-naturelles (cage extérieure) et en plantation (plantation de caféier), afin d'évaluer la direction, la distance et la vitesse de déplacement des mouches.

Globalement, les deux espèces ont des comportements de déplacement similaires. *B. dorsalis* s'est toutefois montrée plus active dans certaines conditions, tandis que *C. capitata* parcourait parfois des distances légèrement plus longues.

En effet, les deux espèces se déplacent généralement avec les vents dominants. Bien que cette étude ait révélé certaines différences de comportement migratoire entre ces deux ravageurs, les paramètres de déplacement étaient plus similaires que prévu.

Ceci suggère qu'il serait possible de caractériser le déplacement d'espèces d'insectes clés, puis de généraliser ces résultats à des taxons apparentés. Si cela s'avère possible, les stratégies de lutte et de détection optimisées à partir des données de déplacement d'une espèce pourraient être transposables à d'autres ravageurs, augmentant ainsi l'impact de la recherche sur le déplacement.

Source : Siderhurst et *al.* (2025).



Résumé illustré de l'étude de Siderhurst et *al.* (2025). **Source :** *Journal of Insect Science*, Volume 25, Issue 5, October 2025, ieaf078, <https://doi.org/10.1093/jisesa/ieaf078>

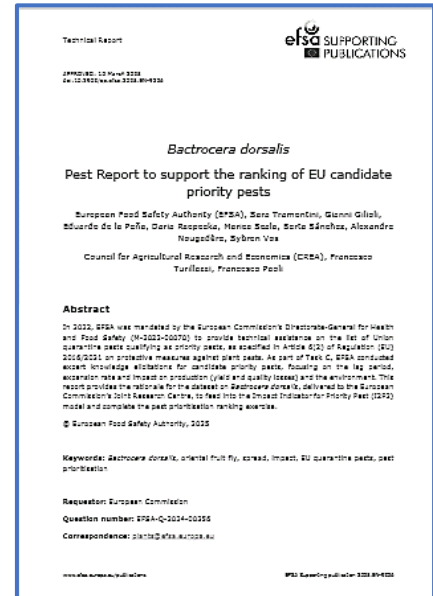
• Evaluation des risques

EFSA : Rapport sur *Bactrocera dorsalis* à l'appui du classement des organismes nuisibles prioritaires candidats de l'UE

En 2022, l'EFSA a été mandatée par la Direction générale de la santé et de la sécurité alimentaire de la Commission européenne (M-2022-00070) pour fournir une assistance technique concernant la liste des organismes nuisibles de quarantaine de l'Union pouvant être qualifiés d'organismes nuisibles prioritaires, conformément à l'article 6, paragraphe 2, du règlement (UE) 2016/2031 relatif aux mesures de protection contre les organismes nuisibles aux végétaux.

Dans le cadre de la tâche C, l'EFSA a mené des consultations d'experts sur les organismes nuisibles prioritaires candidats, en se concentrant sur le délai d'incubation, le taux d'expansion et l'impact sur la production (pertes de rendement et de qualité) et l'environnement.

Le présent rapport justifie la transmission des données relatives à *Bactrocera dorsalis* au Centre commun de recherche de la Commission européenne, afin d'alimenter le modèle de l'indicateur d'impact pour les organismes nuisibles prioritaires (I2P2) et de finaliser le classement des organismes nuisibles par ordre de priorité.



Les principales conclusions de cette ARP sont comme suit :

✓ Sélection des hôtes pour l'évaluation d'impact

Les hôtes pour lesquels l'impact a été évalué sont : les agrumes, la mangue et les fruits à noyau.

✓ Zone de distribution potentielle

La zone d'établissement potentielle de *B. dorsalis* couvre la zone côtière méditerranéenne de la péninsule balkanique, la côte atlantique en France, en Italie, au Portugal et dans le sud de l'Espagne.

✓ Délai d'incubation

Selon les hypothèses de scénario considérées dans cette évaluation, la durée estimée entre le transfert du ravageur à un hôte approprié et le début de la propagation de la population (délai d'incubation) est de 56 mois, avec une marge d'incertitude de 95 % de 7 à 424 mois.

✓ Zone d'expansion Selon les scénarios considérés dans cette évaluation

La distance estimée parcourue en un an par le front de progression d'une population de *B. dorsalis* en expansion est de 10 km, avec une marge d'incertitude de 95 % de 1 à 30 km.

✓ Pertes de rendement et de qualité

Selon les scénarios considérés dans cette évaluation, les pertes de rendement moyennes sont estimées à :

- 22 % (avec une marge d'incertitude de 95 % de 7 à 52 %) pour la mangue ;
- 11 % (avec une marge d'incertitude de 95 % de 1 à 42 %) pour les agrumes ;
- 9 % (avec une marge d'incertitude de 95 % de 1 à 32 %) dans les fruits à noyau.

✓ **Impact environnemental**

- L'impact moyen sur les services écosystémiques n'est pas significatif ;
- la réduction moyenne attendue de la biodiversité des espèces au niveau de la communauté n'est pas significative ;
- Le pourcentage des surfaces des sites « Natura 2000 » potentiellement menacées n'est pas significatif ;
- L'impact sur l'état de conservation des espèces n'est pas significatif ;
- Une augmentation de l'utilisation des produits phytosanitaires en raison de la présence de ce ravageur est attendue.

La version intégrale du rapport de l'EFSA apparu en 2025, est disponible sur le lien en question :
<https://doi.org/10.2903/sp.efsa.2025.EN-9326>

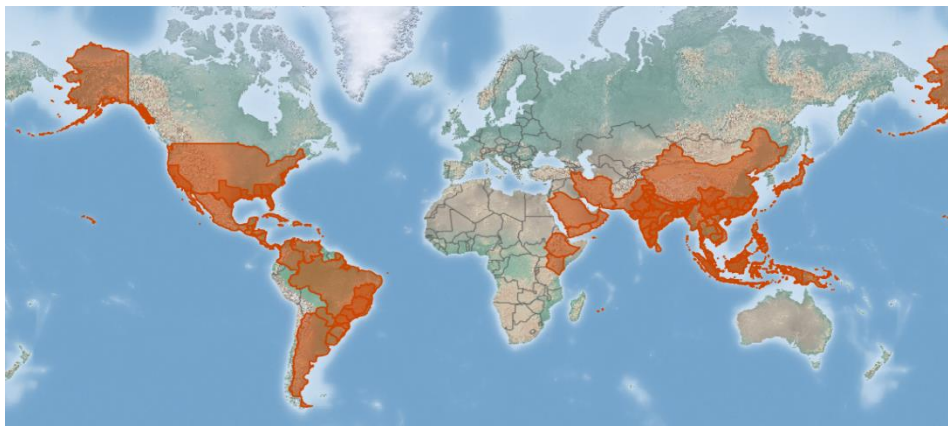


Candidatus Liberibacter Spp. **« Huanglongbing »**

Les essentiels

Brésil : Evolution de l'état phytosanitaire ;
Espagne : Eradication de de *T. erytrae* dans les Asturies ;
Indonésie : Nouvelles détections ;
États- Unis d'Amérique : Nouvelles détections en Californie et extension de la zone de quarantaine.

• Situation mondiale



Carte de distribution mondiale de *Candidatus Liberibacter asiaticus* (CABI, 2026)

Au [Brésil](#), l'État de Roraima est déclaré **indemne de Huanglongbing**. En effet, et dans le cadre de l'enquête phytosanitaire conduite en 2025, l'Aderr (Agence de défense agricole de Roraima) a réalisé des enquêtes sur le terrain, au total, 279 exploitations rurales ont été inspectées et 23 802 agrumes examinés, sans qu'aucun symptôme compatible avec la maladie n'ait été constaté. Dans le cadre de la stratégie de prévention, 47 pièges collants ont été installés pour surveiller l'insecte vecteur *Diaphorina citri*.

Les [autorités phytosanitaires espagnoles](#) ont déclaré l'éradication de de *T. erytrae*, vecteur du HLB dans les Asturies.

En [Indonésie](#), *Diaphorina citri* est signalé présent au Kalimantan (Setyaningrum et *al.*, 2026).

Aux [États Unis d'Amérique](#), des psylles asiatiques des agrumes (*Diaphorina citri*) testés positifs à la bactérie « *Candidatus Liberibacter asiaticus* », ont été détectés dans les comtés de Ventura (Fillmore) et Santa Barbara en Californie.

Ces détections proviennent d'activités de surveillance de routine menées sur des sites agricoles et résidentiels. Aucun cas de HLB sur plante n'ayant été confirmé : aucune quarantaine n'a été mise en place, la situation reste en phase précoce de détection.

- Interception

En février 2026, les autorités israéliennes ont intercepté un jeune plant de citronnier infecté à l'aéroport Ben Gourion importé depuis la Thaïlande.

En effet, le contrôle des bagages d'un passager revenant de la Thaïlande ses bagages, a révélé la présence de matériel végétal, dont un jeune plant de citronnier d'un mètre de haut. Une inspection ultérieure a confirmé que le plant en question, ainsi que des fruits exotiques, des légumes et des légumes-racines, avaient été importés dans le pays sans autorisation. Les analyses en laboratoire effectuées par les services phytosanitaires ont révélé que le plant était positif au HLB.

- Réglementation

États-Unis d'Amérique/APHIS : Extension de la zone de quarantaine du HLB en Californie

Avec effet immédiat, le Service d'inspection de la santé animale et végétale (APHIS) du département de l'Agriculture des États-Unis (USDA), en collaboration avec le Département de l'alimentation et de l'agriculture de Californie (CDFA), étend les zones de quarantaine mises en place en Californie en raison du Huanglongbing (HLB), une maladie causée par *Candidatus Liberibacter asiaticus*.

En effet, l'APHIS étend la zone de quarantaine de 241 km² dans le secteur de Ramona, dans le comté de San Diego, et étend de 67 km² la zone de quarantaine située dans le secteur de Loma Linda, à cheval sur les comtés de San Bernardino et de Riverside.



Ces mesures font écho aux quarantaines intraétatiques établies par le CDFA les 2 et 6 mars 2026, respectivement. L'APHIS prend cette décision suite à la détection du dragon jaune des agrumes dans des échantillons de tissus végétaux prélevés sur des propriétés résidentielles. La nouvelle zone de quarantaine de Ramona affecte 10,2 hectares d'agrumes commerciaux, et l'extension de la zone de Loma Linda, 166 hectares.

L'APHIS applique les mesures de protection décrites dans le titre 7 du CFR, section 301.76, et les arrêtés fédéraux relatifs au transport interétatique de produits réglementés provenant des zones de quarantaine de Californie. Cette mesure est nécessaire pour prévenir la propagation de cette maladie aux régions non touchées des États-Unis.

Le site web de l'APHIS consacré au Greening des agrumes contient des informations sur les modifications apportées aux zones de quarantaine en Californie.

Selon les normes de la CIPV, « *Candidatus Liberibacter asiaticus* », l'agent responsable du verdissement des agrumes, est un ravageur **présent aux États-Unis, mais non largement répandu et sous contrôle officiel.**

Source : NAPPO Phytosanitary Alert System. <https://www.pestalerts.org/nappo/official-pest-reports/1196/>

Brésil : Renforcement de la surveillance et du contrôle des agrumes au Paraná

L'État du Paraná (Brésil) a instauré une nouvelle réglementation visant à renforcer la surveillance et la lutte contre le HLB, maladie bactérienne majeure des agrumes déjà présente dans 164 municipalités.

Le dispositif repose sur des mesures structurées incluant l'enregistrement obligatoire des exploitations, une surveillance phytosanitaire continue (inspections régulières et reporting), la lutte contre le vecteur (*Diaphorina citri*), ainsi que l'éradication progressive des plants infectés.

Des restrictions sur les plantes hôtes et des contrôles renforcés complètent ce cadre. La surveillance est également maintenue dans les zones indemnes afin d'assurer une détection précoce et un confinement rapide en cas d'apparition de la maladie.

L'ordonnance prévoit notamment l'enregistrement obligatoire des propriétés produisant des agrumes à des fins commerciales comme les oranges, les mandarines et les citrons qui comptent 50 plants ou plus.

Ces propriétés auront jusqu'à quatre mois pour s'enregistrer auprès d'Adapar (Agence de défense agricole du Paraná), conformément aux nouvelles règles qui sont entrées en vigueur dès la publication de l'ordonnance le 10 mars 2026.

L'ordonnance en question couvre les volets suivants :

- **Surveillance et contrôle de l'insecte vecteur.**

Dans les municipalités où le HLB est déjà présent, ainsi que dans les villes voisines, les producteurs doivent surveiller constamment le psylle qui transmet la maladie.

Les mesures comprennent :

- L'inspection périodique des plantes à la recherche de symptômes ;
- La lutte contre l'insecte vecteur selon la méthodologie d'Adapar ;
- LA communication à l'agence des résultats des inspections.

Les producteurs doivent soumettre à l'agence des rapports semestriels détaillant le nombre de plants éliminés et les résultats du suivi. Le modèle de document est disponible sur le site web de l'agence.

- **Élimination progressive des plantes contaminées**

Le nouveau règlement établit également des mesures à respecter pour l'éradication des plantes présentant des symptômes de HLB. Le processus se déroulera par étapes, avec des échéances définies en fonction de l'âge des plantes.

Conformément à ladite ordonnance, toutes les installations contaminées doivent être éliminées dans un délai de quatre ans.

De plus, dans les municipalités où la maladie sévit, il ne sera pas permis de maintenir des propriétés commerciales sans gestion ou avec des mesures de contrôle jugées inefficaces.

- **Restrictions concernant les plantes hôtes et le myrte**

Le règlement fixe également des limites à la présence de plantes hôtes de la bactérie responsable de la maladie. Les restrictions comprennent :

- L'interdiction des plantes hôtes sur les propriétés non commerciales dans un rayon de 4km maximum autour des vergers commerciaux ;
- L'interdiction de la culture de plantes présentant des symptômes de la maladie dans les zones situées en dehors de ce rayon ;
- L'interdiction de la production, de la plantation et de la vente de myrte dans l'État.



- **Inspection et mesures prises par Adapar**

Adapar sera chargée de surveiller et de faire appliquer les mesures décrites dans l'ordonnance, ainsi que de mener des enquêtes phytosanitaires dans les exploitations d'agrumes, les pépinières et les établissements commercialisant des plants.

Même dans les municipalités où la maladie n'a pas encore été recensée, l'agence continuera de surveiller les zones de production. Si le Greening est détecté, l'agence délimitera la zone touchée et appliquera des mesures de confinement ou d'éradication.

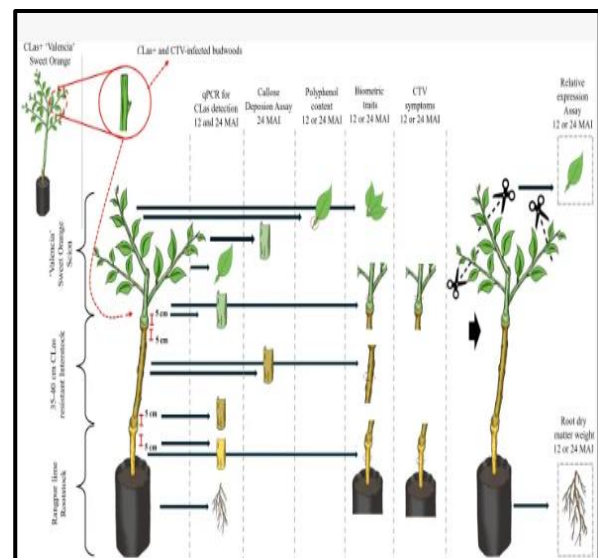
- **Veille scientifique**

Brésil : Potentiel de porte-greffes intermédiaires dérivés d'hybrides d'agrumes australiens de restreindre le mouvement de CLas

En serre, six génotypes résistants au HLB ont été évalués par Darolt et *al.* (2026) comme porte-greffes intermédiaires entre le greffon d'oranger doux 'Valencia' et le porte-greffe de citron vert 'Rangpur', tous deux sensibles au HLB, le porte-greffe 'Valencia' servant de témoin. Il s'agit notamment sur un hybride F1 de *C. australis* × *C. inodora* et un porte-greffe intermédiaire hybride de *C. glauca*, *C. australis* et *C. australasica*.

Les porte-greffes étaient des semis nucellaires et le greffon était une accession commerciale pré-immunisée avec une souche atténuée de CTV.

L'infection par *C. Las* et la concentration bactérienne ont été évaluées dans les feuilles, l'écorce et les racines de plantes jusqu'à 12 à 24 mois après l'inoculation par greffage du greffon, et comparés à des témoins non inoculés. De plus, des variables moléculaires, anatomiques et biométriques ont été étudiées.



Représentation schématique du protocole expérimental utilisé pour évaluer l'influence de génotypes de porte-greffes intermédiaires résistants au HLB sur la dissémination de *C. Las* au sein de plants d'agrumes et sur d'autres variables, 12 à 24 mois après l'inoculation (MAI). Source : Front. Plant Sci., 25 March 2026. Sec. Plant Pathogen Interactions. Volume 17 - 2026 |

Les résultats de cette étude suggèrent que les porte-greffes intermédiaires dérivés de certains hybrides d'agrumes australiens ont le potentiel de restreindre le mouvement des CLas dans le scion (jeune arbre greffé), dans les racines des agrumes infectés par le HLB.

En effet, bien que des bactéries aient été détectées dans les racines de la plupart des plantes inoculées par *CLas*, le mouvement de ce dernier du scion aux racines a été bloqué, respectivement dans 42 % et 86 % des plantes.

L'évaluation à long terme de ces hybrides dans des conditions de terrain est nécessaire pour évaluer la performance des arbres.

- Evaluation des risques

Pakistan : Evaluation de l'état phytosanitaire de vergers d'agrumes en populations multiples face au Greening

Cette étude menée dans le district de Layyah (Pakistan) par Bashir et *al.* (2026), a analysé la répartition spatiale et l'évolution temporelle du HLB dans 16 vergers répartis sur 4 villages, révélant une forte corrélation entre prévalence, incidence et gravité de la maladie à toutes les échelles (tehsil, village, parcelle, arbre).

Les résultats montrent une concentration spatiale du HLB (indice de Moran) et une augmentation de son intensité au fil de l'année, avec des pics enregistrés vers le 165^{ème}-167^{ème} jour. La progression de la maladie est confirmée par une relation positive entre son intensité et le temps. Ces données offrent des outils quantitatifs pour mieux comprendre et anticiper la dispersion du HLB, essentielle pour adapter les stratégies de lutte. Les auteurs recommandent d'appliquer les pesticides lorsque la population de psylles est à son maximum, en automne et au printemps, dans un rayon de 50 mètres autour des plants atteints.

Autres infos

A. Champignons

Evolution de l'état phytosanitaire

- **Guatemala** : Pays déclaré indemne (150 contrôles phytosanitaires réalisés entre janvier et novembre 2025) ;
- **Équateur** : Le secteur d'El Quemado, dans la province d'El Oro, est l'épicentre d'une crise liée à Foc TR4 confirmée depuis six mois, avec 13 foyers contrôlés par Agrocalidad et un dispositif de confinement couvrant toute la zone pour limiter la propagation. Face au risque de dispersion par les pluies, des travaux hydrauliques sont menés autour du fleuve Caluguro, incluant canaux et mur de soutènement, afin d'empêcher la diffusion des spores vers les plantations voisines ;
- **Pérou** : Le Foc TR4, détecté pour la première fois en 2021, se propage rapidement. Environ 10000 ha de bananiers seraient touchés à des degrés divers, dont 1 500 à 2 000 en état critique. Les bananes biologiques d'exportation de la région de Piura sont particulièrement affectées, avec des pertes souvent totales. La situation est aggravée par le système d'irrigation par submersion : dans la vallée de Chira, l'eau du réservoir de Poechos disperse le pathogène vers les zones en aval, rendant la propagation difficile à contrôler. Le problème est d'autant plus insidieux que les symptômes apparaissent souvent une fois que les dégâts sont déjà à un stade irréversible ;

Alerte phytosanitaire

CIPV : Dans le cadre du Système d'alerte et de réponse aux épidémies de ravageurs (POARS), le Secrétariat de la CIPV a émis une nouvelle alerte a été émise suite à la confirmation d'un foyer en Équateur. Le Groupe de pilotage du POARS a évalué et classé Foc TR4 comme un ravageur émergent d'importance mondiale.

Méthodes de lutte : Résistance variétale et autres

- **Australie** : La banane 'Calcutta 4', une banane sauvage diploïde (*Musa acuminata* ssp. *burmannica*) originaire d'Asie du Sud-Est possède des gènes d'intérêt pour développer des variétés résistantes vis à vis de la fusariose causée par Foc STR4
- **ITC** : Face à la menace de Foc TR4, des chercheurs ont constitué une collection de 37 cultivars de bananiers résistants ou tolérants, sélectionnés depuis le Centre international de transit de ressources génétiques de Musa (ITC), enrichis d'informations agronomiques et génétiques et rendus disponibles via un cadre de conservation et de distribution. Cette collection offre du matériel de plantation diversifié, accessible et certifié, renforçant les systèmes semenciers mondiaux et favorisant la diffusion de bananes résilientes à la maladie dans différents contextes agroécologiques.
- **Amérique latine et Caraïbes** : Les producteurs de bananes intensifient leurs efforts pour contenir Foc TR4. Les stratégies d'atténuation incluent la diversification des cultures (maïs, manioc, haricots, etc.) pour restaurer les sols et réduire les risques de contamination, la rotation des cultures, la surveillance des sols et l'utilisation d'engrais naturels, ainsi que des protocoles de biosécurité stricts (contrôle d'accès, désinfection du matériel, surveillance continue) et de la formation technique associée à un soutien logistique (semences, outils, intrants) pour renforcer la résilience des agriculteurs.



Foc TR4

Evolution de l'état phytosanitaire & Réglementation

• Brésil :

- Présent dans 12 municipalités : Óbidos Oriximiná Oiapoque, Calçoene, Amapá, Pracuúba, Tartarugalzinho, Pedra Branca do Amapari, Serra do Navio, Porto Grande, Cutias do Araguari et Ferreira Gomes ;
- Maintien de l'état d'urgence pour du risque de maladie du balai de sorcière du manioc (*C. theobromae*) dans les États du nord, et prolongement du statut d'urgence phytosanitaire pour *R. theobromae* dans les États d'Amapá et de Pará.

- Suriname : Des symptômes de la maladie du balai de sorcière du manioc ont été observés au pays depuis fin 2025. Fin février 2026, des échantillons ont été prélevés dans des champs de manioc dans la région de Marowijne, et l'identité du pathogène a été confirmée comme étant *C. theobromae* par le Centre de recherche agricole du Suriname (CELOS). L'ONPP du Suriname n'a pas encore confirmé officiellement la présence de l'agent pathogène sur son territoire. Elle mène des enquêtes nationales et des formations à destination des agriculteurs. En février 2026, l'ONPP a déclaré que les régions de Coronie et de Nickerie étaient indemnes de la maladie en question. Le CELOS, avec les ministères concernés, travaille sur des solutions pour limiter sa propagation et informera les agriculteurs sur les symptômes et mesures préventives.



CWBD
(*Ceratobasidium theobromae*/
Rhizoctonia theobromae)

Veille scientifique : Génétique des populations

- Philippines : La maladie du balai de sorcière du manioc (CWBD), présente aux Philippines depuis les années 2010, a été attribuée à tort à un phytoplasme, des études récentes révèlent qu'elle est en réalité causée par le champignon *C. theobromae*, déjà responsable du dépérissement vasculaire du cacaoyer. Ce champignon est omniprésent dans les zones de production, avec des taux d'incidence dépassant 50 %. Les analyses génomiques montrent que les souches philippines de *C. theobromae* (infectant manioc ou cacao) sont génétiquement plus proches entre elles qu'avec celles d'Asie du Sud-Est continentale, tandis que les souches de la récente épidémie en Amérique se rapprochent davantage de ces dernières. Une découverte qui réoriente la gestion de cette maladie.

Evolution de l'état phytosanitaire

- Finlande : Détection sporadique dans des pépinières et des jardinerie sur des *rhododendrons spp.* L'ONPV de la Finlande a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP que tous les foyers avaient été éradiqués (ONPFO de Finlande, 2026). Le statut de ravageur en Finlande est officiellement déclaré comme : **Absent, ravageur éradiqué.**

Estimation du risque épidémiologique

- Chine : Une modélisation de la distribution mondiale actuelle et future de *P. ramorum* à l'aide de la méthode MaxEnt a été établie. Actuellement, les habitats favorables (~42,48 millions km²) se concentrent dans les régions côtières de moyennes latitudes. Les projections futures ne montrent pas de contraction systématique mais des déplacements spatiaux significatifs, et de manière plus générale une augmentation des habitats favorables.



Phytophthora ramorum

Evolution de l'état phytosanitaire & Réglementation

- **Grèce** : Décision définissant les zones de limitation et d'éradication de *C. platani*, dans la zone de T.K. Kamaria de la municipalité d'Istiée-Edipsós, district régional d'Eubée), zone sous la responsabilité du Département des Forêts d'Istiée ;
- **Croatie** : **Première détection** sur son territoire. Lors des activités de surveillance officielles menées en 2025, la présence de *C. platani* a été constatée en novembre 2025 sur deux platanes d'Espagne présentant des symptômes, au sein d'une haie de dix platanes situés sur un site public de la ville de Novi Vinodolski, dans le comté de Primorje-Gorski Kotar. L'identification du ravageur a été confirmée par des tests moléculaires. Aucune autre plante hôte n'est présente dans la zone. L'origine de l'infestation demeure inconnue. Des mesures phytosanitaires officielles, visant à l'éradication du ravageur, ont été mises en œuvre. Son statut est officiellement déclaré comme suit : **Présent, en cours d'éradication, dans certaines parties de l'État membre où sont cultivées les cultures hôtes.**



*Ceratocystis
platani*

Veille phytosanitaire : Projet

France : Le programme ATABLE (2021-2025) développe une approche anticipative des transformations du canal latéral à la Garonne face au risque de chancre coloré du platane. S'appuyant sur l'expérience du canal du Midi où la maladie a provoqué l'abattage massif de platanes. Ce projet interdisciplinaire mobilise gestionnaires, collectivités, chercheurs et usagers. Les travaux confirment la forte vulnérabilité des alignements monospécifiques et préconisent une reconstitution paysagère progressive basée sur la diversification des essences. Le programme développe des outils d'analyse spatiale pour hiérarchiser les interventions et souligne l'importance d'une gouvernance concertée.

B. Virus



CYVCV

Espagne : Premier signalement

L'ONPV d'Espagne a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP des premières découvertes du virus du Citrus Yellow Vein Clearing virus sur son territoire dans les communautés autonomes de Catalogne et de Valence.

Le statut phytosanitaire du CYVC en Espagne est officiellement déclaré comme suit : Présent, susceptible d'être traité, sous surveillance.



BBTV

Bénin : Simulation de la propagation spatio-temporelle du BBTV et évaluation de la surveillance de la maladie

Les résultats obtenus à l'aide d'une enquête transversale menée sur un an dans le pays, ont montré qu'une surveillance efficace du BBTV sur une année coûte environ 100 000 USD, mais qu'avec un budget réduit à 10 000 USD, une stratégie optimale consiste à échantillonner 500 sites (10 échantillons par site), permettant une probabilité de détection de 75 %, bien que cela puisse retarder jusqu'à un an le dépistage de la maladie. Ce travail propose un cadre intégrant simulation et analyse économique pour guider la surveillance nationale de la BBTV et d'autres pathogènes végétaux dans les petites exploitations.

C. Insectes

Evolution de l'état phytosanitaire

- **Canada** : Depuis 2017, Agence canadienne d'inspection des aliments coordonne, avec de nombreux partenaires, des actions continues pour empêcher l'établissement du scarabée japonais en Colombie-Britannique. Des détections annuelles ont été enregistrées entre 2018 et 2025 dans plusieurs villes, notamment Vancouver, Abbotsford, Burnaby et Kamloops. La prévention est cruciale afin d'éviter des dommages importants aux pépinières, fermes, espaces verts et secteurs horticoles, ainsi qu'une hausse des coûts économiques et la perte du statut de zone exempte pour la province ;
- **Croatie** : L'Office national de protection des plantes (ONP) de Croatie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de **la première observation de *P. japonica* sur son territoire**. En octobre 2025, lors d'une opération de surveillance menée dans le cadre d'un projet scientifique, l'Institut forestier croate a signalé la présence d'un adulte de *P. japonica* dans un piège à phéromones installé dans une zone protégée : le parc Maksimir à Zagreb, en Croatie centrale. L'identification de ce ravageur a été confirmée par analyse morphologique en janvier 2026 par le laboratoire national de référence. Un renforcement de la surveillance est prévu sur le site en 2026. L'origine du ravageur est inconnue. Le statut officiel de *P. japonica* en Croatie n'a pas encore été déterminé ;
- **Suisse** : Stabilisation de la population dans la zone infestée de Simplon semble se stabiliser avec une réduction des captures de moitié ;

Alertes phytosanitaires

Hongrie : Cette alerte concerne le risque d'introduction de *P. japonica*, car ce ravageur a été détecté dans plusieurs pays voisins. Un scarabée japonais a notamment été capturé dans un piège à phéromone situé à Zagreb, dans la réserve naturelle du parc forestier de Maksimir en Croatie.

Méthodes et mesure de lutte, risque épidémiologique et impact socio-économique et environnemental

- **Canada** :
 - En 2025, des lâchers supplémentaires d'*Istocheta aldrichi* (lâchers initiaux en 2023) ont prolongé la période de parasitisme de *P. japonica* et confirmé le potentiel de celui-ci comme outil de biocontrôle durable, réduisant ainsi le besoin d'insecticides et offrant une stratégie prometteuse pour les nouvelles infestations ;
 - Une évaluation des captures accidentelles d'insectes bénéfiques dans les pièges destinés à la capture du scarabée japonais sur 20 exploitations agricoles du sud du Québec. Les résultats montrent que les pollinisateurs sont davantage piégés en début de saison et par temps chaud et sec, tandis que les coléoptères nécrophages sont plus abondants dans les pièges en fin d'été, par conditions fraîches et pluvieuses.
- **Suisse** : La ville suisse de Bâle lance une opération pilote utilisant des nématodes entomopathogènes pour lutter contre *P. japonica* dans les parcs publics et installations sportives. Une entreprise spécialisée a pulvérisé une solution de nématodes microscopiques sur les pelouses pour qu'ils pénètrent et tuent les larves souterraines du ravageur. L'efficacité de cette opération ne sera évaluée qu'en 2027 par échantillonnage des sols ;
- **États-Unis d'Amérique** : Pour freiner la progression vers l'ouest du scarabée japonais découvert aux États-Unis en 1916, l'USDA APHIS utilise depuis 2017 le microsporidie *Ovavesicula popilliae*. Une étude a permis d'améliorer la précision du diagnostic par qPCR grâce à la dilution de l'ADN et à l'échantillonnage groupé, permettant une détection plus fiable et précoce de l'infection dans les aéroports du Midwest.



Popillia japonica

***Tuta absoluta*****Russie : interceptions de *Tuta absoluta* sur tomates importées**

Le 18 mars 2026, dans la région d'Orenbourg, les autorités russes ont confirmé la présence de *T. absoluta* dans deux cargaisons de tomates en provenance du Turkménistan, d'un poids total de 18 tonnes.

***Ceratitis capitata*****Chili : Eradication du ravageur à Las Condes**

Après dix mois de campagne d'éradication de la mouche des fruits *C. capitata* dans la commune de Las Condes, le Service agricole et d'élevage (SAG) de la région métropolitaine chilienne informe qu'aucun nouvel individu n'a été détecté, après trois cycles de vie de l'insecte.

***Dacus frontalis*****France : Première détection**

D. frontalis est un important ravageur des cucurbitacées en Afrique et au Moyen-Orient. Il a été signalé en Tunisie en 2014 et plus récemment en Algérie, au Maroc et aux îles Canaries, et a été intercepté en Belgique. L'ONPV de France a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP la **première détection de *D. frontalis* sur son territoire**. Dans le cadre de contrôles officiels, 23 larves de *Dacus* sp. ont été découvertes en septembre 2025 dans deux petites parcelles de *Cucurbita pepo*, en zone urbaine du département des Alpes-Maritimes (région Provence-Alpes-Côte d'Azur). En octobre 2025, trois adultes de *D. frontalis* ont été capturés et l'identification de l'espèce a été confirmée par le Laboratoire national de référence. Des mesures phytosanitaires officielles ont été mises en œuvre pour éradiquer le ravageur dans une zone délimitée comprenant quatre parcelles contiguës de courgettes (*C. pepo*). Ces mesures incluent une surveillance renforcée, l'interdiction de planter *C. pepo* et l'incinération des fruits infestés. Une campagne de sensibilisation est menée auprès des producteurs locaux.

Le statut de ravageur de *Dacus frontalis* en France est officiellement déclaré comme : **Transitoire, détecté dans deux parcelles de *Cucurbita pepo* (courgettes), nécessitant une intervention, en cours d'éradication.**

***Thrips parvispinus*****Italie : Première détection *T. parvispinus* est signalé pour la première fois en Italie.**

Lors d'une étude visant à détecter la présence de thrips dans le sud-est de la Sicile. Il a été observé sur des fleurs de gerbera (*Gerbera jamesonii*) dans une serre de la commune de Vittoria (province de Raguse) en octobre 2025. En novembre 2025, sa présence a été confirmée dans des échantillons de feuilles présentant des symptômes de gardénia (*Gardenia jasminoides*) et de mimosa (*Acacia* sp.) provenant de Milazzo (province de Messine) ainsi que de poivron (*Capsicum annuum*) provenant de Licata (province d'Agrigente). L'identification du ravageur a été confirmée par des analyses morphologiques et moléculaires. Compte tenu des dégâts causés par ce ravageur en Espagne, les auteurs estiment que la présence de *T. parvispinus* en Sicile pourrait constituer une menace majeure pour la production de légumes (en particulier de *Capsicum* spp.) dans la région. **La situation de *T. parvispinus* en Sicile (Italie) peut être décrite comme suit : Présent, mais peu répandu.**

Inde : Premiers signalements comme vecteur de virus GBNV : *T. parvispinus* est signalé comme vecteur du virus de la nécrose des bourgeons de l'arachide (GBNV, Orthotospovirus arachinsecrosis) dans les cultures de tomates au Tamil Nadu (Inde). Il est également considéré comme le vecteur de la maladie des taches jaunes causée par le virus des taches jaunes du melon (Orthotospovirus meloiflavi) sur le melon (*Cucumis melo*) observé lors d'épidémies en Indonésie.

**Toumeyella parvicornis****France : Evaluation du potentiel de lutte d'*Exochomus quadripustulatus***

T. parvicornis se propage rapidement dans les forêts et parcs urbains de pin parasol en Europe méditerranéenne. Les traitements endotherapiques présentent des limites opérationnelles, ce qui renforce l'intérêt du biocontrôle. Une évaluation de l'efficacité prédatrice de la coccinelle *Exochomus quadripustulatus* contre *T. parvicornis* pour la première fois en plein champ. Des femelles adultes ont été relâchées sur des groupes de pins, avec ou sans prétraitement par bio-insecticide, et comparées à un témoin non traité. Les arbres ayant reçu les coccinelles ont montré une infestation significativement réduite sur la majeure partie de la période de suivi, confirmant l'efficacité observée précédemment en conditions contrôlées.

**Tecia solanivora****Espagne : Eradication du ravageur dans les Asturies**

La teigne de la pomme de terre du Guatemala, détectée en 2016, a été éradiquée dans les Asturies grâce à des programmes de surveillance, de contrôle des cultures et, Depuis 2023, aucune capture n'a été enregistrée.

**Thaumatotibia leucotreta****Analyse du comportement larvaire sur différents fruits et conditions environnementales**

Les larves du ravageur pénètrent plus facilement les clémentines et certaines grenades que les avocats. Peu de larves restent dans les fruits au moment de la pupaison, qui a lieu majoritairement près de la surface du sol, souvent en incorporant des particules de sol dans le cocon. Ces observations suggèrent que les préparations microbiennes de lutte biologique sont plus efficaces au moment de l'éclosion et que l'efficacité des organismes entomopathogènes du sol peut être limitée par les préférences de pupaison.

**Agrilus planipennis****Méthodes et mesure de lutte, risque épidémiologique et impact socio-économique et environnemental**

- **Analyse des interactions entre deux espèces invasives coexistant sur le frêne européen (*Fraxinus excelsior*) :** le champignon *Hymenoscyphus fraxineus* (responsable de la chalarose du frêne) et l'agrile du frêne (*A. planipennis*), Les auteurs montrent que des infections récentes du tronc par le champignon n'affectent ni la performance larvaire ni celle des adultes d'agrile. Les modifications phytochimiques induites par le champignon sont locales et peu systémiques. Ainsi, une infection récente par *H. fraxineus* ne favorise ni ne limite le développement d'*A. planipennis*, ce qui a des implications directes pour la gestion sanitaire des peuplements.
- **Evaluation l'effet de la température sur la reproduction au Canada :** Les températures de 15 et 18°C semblent perturber l'éclosion alors que la température de 21°C semble favorable à l'éclosion. L'analyse climatique de 8 villes canadiennes sur dix ans montre que toutes atteignent 21°C, mais avec une durée variable. Ainsi, la reproduction est possible partout, mais les zones plus fraîches subissent une limitation thermique susceptible de ralentir la dynamique d'invasion.
- **Evaluation de la tolérance au froid des larves selon leur stade de développement et leur phase de diapause :** Les larves en stade d'alimentation ou en diapause tardive sont les plus sensibles au gel, tandis que la résistance au froid apparaît comme un caractère flexible, qui augmente avec des températures basses et qui varie selon l'origine géographique. Les résultats obtenus améliorent la compréhension des facteurs environnementaux et physiologiques influençant la survie hivernale d'*A. planipennis*



*Rhynchophorus
ferrugineus*

Evolution de l'état phytosanitaire & Réglementation

- **France :** Suite à un nouvel arrêté préfectoral paru le 15 décembre 2025, 21 communes d'Occitanie ont été soumises à des nouvelles obligations de surveillance et de lutte. Il s'agit des communes suivantes : Port-la-Nouvelle (Aude), Le Grau-du-Roi (Gard), Agde, Baillargues, Castelnau-le-Lez, La Grande-Motte, Lattes, Nézignan-l'Évêque, Nissan-lez-Enserune, Pérols, Pézenas, Pomérols, Saint-Thibéry, Sète, Tourbes, Vias et Villeneuve-lès-Maguelone (Hérault) et Cabestany, Perpignan, Saint-Cyprien et Sainte-Marie-la-Mer (Pyrénées-Orientales) ;
- **Argentine :** Présence signalée **pour la première fois en Argentine en janvier 2026**. Des adultes et des juvéniles de ce ravageur ont été observés causant des dégâts sur un palmier dattier des sur l'île Martín García, dans la province de Buenos Aires, région de la Pampa. L'identification du ravageur a été confirmée par des tests morphologiques. Des mesures phytosanitaires officielles ont été mises en œuvre conformément au plan national d'intervention contre le charançon rouge du palmier. Ces mesures comprennent la déclaration d'une urgence phytosanitaire, qui restera en vigueur jusqu'en juin 2027, ainsi que la mise en œuvre de mesures de prévention, de surveillance et de lutte, notamment l'application de produits phytosanitaires. La situation de *R. ferrugineus* en Argentine peut être décrite comme suit : **présent, peu répandu et sous contrôle officiel**.

D. Complexe du « Dépérissement de la vigne »

Evolution de l'état phytosanitaire & Réglementation

- **États -Unis** : L'Alabama signale **son premier cas du virus GLRaV-3** (Grapevine leafroll-associated virus 3) associé à l'enroulement de la vigne. Le virus a été détecté via des analyses par RT-PCR après l'apparition de symptômes entre 2024 et 2025 sur le site de Chilton County. Les 15 autres plants échantillonnés sur ce site se sont révélés négatifs ;
- **Slovaquie** : Les communes de Trstené pri Hornáde et de HÁJSKE est placée en zone infestée et toutes les communes du district de Košice, ainsi que les municipalités du district de ŠALA sont en **zone tampon concernant la Flavescence dorée** ;
- **Hongrie** :
 - Mesures de quarantaine après la détection du **phytoplasme de la flavescence dorée**. Les zones concernées incluent plusieurs localités du comté et s'étendent jusqu'aux communes voisines du comté de Csongrád-Csanád. Les zones délimitées incluent notamment les communes suivantes : Újkígyós, Szabadkígyós, Csabaszabadi, Telekgerendás, Békéscsaba, Pusztaotlaka, Mezőberény, Köröstarcsa, Murony, Békés, Békéscsaba, Szabadkígyós, Újkígyós, Békéscsaba Orosháza, Székkutas et Szentés ;
 - L'Office du comté de Borsod-Abaúj-Zemplén a complété sa décision n° BO/04050-1/2025 relative à la lutte contre la **flavescence dorée**. Les ajouts précisent les modalités de destruction des sarments issus de la taille hivernale (par incinération ou enfouissement à 10 cm) afin d'éliminer les œufs de *Scaphoideus titanus*, l'insecte vecteur de la maladie. Ils confirment également l'obligation d'un traitement à base d'huiles en fin d'hiver pour réduire les œufs présents sur les bois. Les autres dispositions de la décision initiale restent inchangées.
- **Bulgarie** : L'ONPV de Bulgarie a récemment informé le Secrétariat de l'OEPP de la détection du **phytoplasme de la flavescence dorée** sur des vignes cultivées à Svishtov (province de Veliko Tarnovo). Le phytoplasme avait précédemment été détecté sur plantes sauvages (*Clematis vitalba* et *Ailanthus altissima*). L'identité du pathogène a été confirmée par tests moléculaires au laboratoire national de référence en décembre 2025. La zone infestée couvre 20,66 ha. Le vecteur *Scaphoideus titanus* est connu en Bulgarie mais sa présence dans la zone infestée n'est pas confirmée. Des mesures d'éradication sont en cours ;
- **Suisse** : La **flavescence dorée** a plus que doublé sa surface d'infestation (590 à 1321 hectares)



Méthode et mesure de lutte, risque épidémiologique et impact socio-économique et environnemental

- **Suisse** : 07 nouveaux cépages **résistants au mildiou et à l'oïdium** (4 blancs, 3 rouges), intégrant au moins deux gènes de résistance par plant, obtenus à partir d'espèces américaines et asiatiques ;
- **Argentine** : L'esca, une des principales maladies du bois de la vigne, touche les vignobles argentins et mondiaux, provoquant le dépérissement et la mort des ceps, surtout après 15 ans. Surnommée « pourriture des feuilles de vigne » en Argentine, elle est causée par des champignons qui infectent la plante via les plaies de taille ou le sol. Une étude italienne publiée le 22 janvier 2026 dans OENO One évalue et compare l'efficacité de deux méthodes traditionnelles de lutte contre cette maladie dévastatrice.

Bulletin de Veille Phytosanitaire N° 25



PREPARATION

Edité par le Service de l'Evaluation des Risques Phytosanitaires (SERP):

- Ing. BOUNHAR H. : hajar.bounhar@onssa.gov.ma
- Ing. BOUSLOULOU Z. : zhour.bousloulou@onssa.gov.ma

COMITE DE LACTURE

- Dr. ABOUCHOAIB N. : Directeur des Laboratoires et de l'Evaluation des Risques.
- Dr. TABARANI A. : Chef de la Division de l'Evaluation des Risques.





Sources consultées : Reporting de l'OEPP – Plateforme ESV- Site de l'USDA- Site de la CIPV- Site du NAPPO- CABI – Site de la DRAAF- Site de l'EFSA

Bibliographie

- Bashir S., Iftikhar Y., MubeenM., ZeshanAZ, Shafique T., Jahan MS. and Sajid A. (2026). Inspection of Citrus Orchards in Multiple Populations for its Health Assessment Against Greening Disease. Sarhad Journal of Agriculture, March 2026. Vol. 42, Iss. 1, Pages 112-122.
- Darolt JC., Raiol-Junior L., Carvalho EC., Alves MN., Wulff NA., Bagea J., Gros O., Hufnagel B., Morillon R., Peña L and Girardi E. (2026). Can an HLB-resistant interstock block the long-distance movement of 'Candidatus Liberibacter asiaticus' within citrus trees ? Front. Plant Sci., 25 March 2026. Sec. Plant Pathogen Interactions. Volume 17 - 2026 | <https://doi.org/10.3389/fpls.2026.1733981>
- European Food Safety Authority (EFSA), Tramontini S, Gilioli G, de la Peña E, Rzepecka D, Scala M, Sánchez B, Nougadère A, Vos S, Council for Agricultural Research and Economics (CREA), Turillazzi F (2025) Bactrocera dorsalis - Pest Report to support the ranking of EU candidate priority pests. EFSA supporting publication 2025 : EN-9326. 54 pp. <https://doi.org/10.2903/sp.efsa.2025.EN-9326>
- European Food Safety Authority (EFSA); Vincenzo Cavalieri, Elisa Fasanelli, Giandomenico Furnari, Davide Gibin, Alicia Gutierrez Linares, Pierfederico La Notte, Luca Pasinato, Giuseppe Stancanelli Update of the Xylella spp. host plant database - Systematic literature search up to 30 June 2025. EFSA J. 2026 Jan 21 ;24(1) : e9840. Doi : 10.2903/j.efsa.2026.9840. eCollection 2026 Jan.
- Geryak Y, Voronov V, Kaliuzhna M (2025) First report of the invasive pest species Spodoptera frugiperda (Lepidoptera: Noctuidae) in Eastern Europe. Integrative Systematics: Stuttgart Contributions to Natural History 8(2), 137-140
- Kaur G., Stelinski L., Martini X. & Lahiri S. (2026). Herbivory-Induced Volatile Disrupts Host Selection by Chilli Thrips, Scirtothrips dorsalis, on Strawberry Journal of Chemical Ecology (2026) 52:19.
- Lu M, Lu J, Chen J, Ding T, Cao Y, Liang Y, Rao S, Li J, Song X (2026) Premier signalement sur le terrain du virus des fruits rugueux bruns de la tomate (ToBRFV) infectant naturellement le colza (*Brassica napus*) en Chine. Plant Disease. <https://doi.org/10.1094/PDIS-07-25-1532-PDN>
- Mourou M, Incampo G, Carlucci M, Salamone D, Pollastro S, Faretra F, Nigro F (2025) Insight into biological strategies and main challenges to control the phytopathogenic bacterium Xylella fastidiosa. Frontiers in Plant Science 16, 1608687. <https://doi.org/10.3389/fpls.2025.1608687>
- Setyaningrum H, Martono E, Mo J, Subandiyah S, Joko T, Soffan A (2026) Distribution of Diaphorina citri, a citrus huanglongbing vector in Indonesia and new locality records. Jurnal Hama dan Penyakit Tumbuhan Tropika 26(1), 112-135. <https://doi.org/10.23960/jhptt.126112-135>
- Shevchenko O, Pozhylov I, Shevchenko T, Andriichuk O, Korotieieva H, Budzanivska I (2026) Première observation du virus de la mosaïque brune rugueuse de la tomate chez les tomates de serre en Ukraine. Journal of Plant Pathology
- Siderhurst M., Hurst A., Ladizinsky N. & Aldebron C. (2025). Using harmonic radar to compare movement behavior between Bactrocera dorsalis and Ceratitis capitata (Diptera: Tephritidae). Journal of Insect Science, Volume 25, Issue 5, October 2025, ieaf078, <https://doi.org/10.1093/jisesa/ieaf078> (publication anticipée) <https://doi.org/10.1007/s42161-026-02168-1>



Bulletin de Veille Phytosanitaire

- Vaughan AL., McGaughran, Kiwoong Nam A. and Dhami MK (2026). Investigating the Genetic Underpinnings of Ongoing Fall Armyworm (FAW) Range Expansion in Aotearoa New Zealand. *Ecology and Evolution*, 2026 ; 16 : e73102 <https://doi.org/10.1002/ece3.73102>
- Wang T., Zhu XY., Wu MM., Haneef T., Li TH., Desneux N. and Zang L. (2026). Predicting distribution shifts and synchrony between Spodoptera pests and their parasitoid Telenomus remus under climate warming. *Entomologia Generalis* DOI: 10.1127/entomologia/3488
- Yu L, Liang Y, Wang X, Ren J, Sun W, Wang Y, Ren L, Wang X (2026) Implications of Monochamus sartor urusovi Fisher as a carrier of Bursaphelenchus xylophilus (Steiner and Buhner) for Pinus koraiensis Siebold & Zucc. populations in China. *Forest Pathology* 56(1), e70058